POUR UNE POLITIQUE EUROPEENNE EN MEDITERRANEE

par Mohamed Masmoudi

Jeune Afrique n° 556 du 3 juin 71

Mohamed Masmoudi, ministre tunisien des Affaires étrangères, est l'un des précurseurs de l'idée d'une Méditerranée aux Méditerranéens. Il vient de lui donner une autre ampleur et une autre dimension.

« Mon pays n'est pas en Afrique, nous faisons partie de l'Europe. » C'est à cette boutade du Khédive Ismaïl lors de l'inauguration du canal de Suez qu'a pensé un parlementaire européen en écoutant le discours prononcé le 16 mai par M. Mohamed Masmoudi devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (et que nous publions ci-après).

Avec un talent consommé, le chef de la diplomatie tunisienne a plaidé pour une politique proprement européenne en Méditerranée. Il est convaincu que les pays des rives nord et sud n'ont pas seulement des intérêts communs. Il leur revient d'accomplir une *mission de paix* dans le conflit israélo-arabe. « Si vraiment les dirigeants israéliens se montrent en avance d'une initiative heureuse, et en retard d'une arrogance de plus, si à l'attitude combien raisonnable du président Sadate avait répondu une attitude aussi raisonnable des dirigeants israéliens, nous n'aurions peut-être pas besoin de lancer un appel à nos amis européens pour qu'ils conjuguent leurs efforts avec les nôtres, pour que s'instaure enfin la paix dans le bassin occidental de la Méditerranée. »

M. Masmoudi estime que depuis la guerre de 1967 on assiste à une évolution dangereuse dans la région. L'URSS fait preuve d'un « dynamisme remarquable ». Les Etats-Unis se cantonnent dans un « empirisme résigné », tant que leurs intérêts (notamment pétroliers) ne sont pas en cause. L' « indifférence » de l'Europe n'a pas fini de surprendre le diplomate tunisien. « Nous sommes tous concernés », s'écrie-t-il à l'adresse des représentants de l'Europe.

L'effacement extraordinaire de l'Europe est d'autant plus regrettable qu'elle pourrait jouer un rôle original et déterminant . « Nous ne voulons pas que les navires de guerre européens aillent croiser les flottes américaine et soviétique ». L'Europe doit donner l'exemple en mettant en œuvre un nouveau plan Marshall pour aider les pays de la rive sud de la Méditerranée. Ce serait à la fois « une bonne action et une bonne affaire ! »

Concernant le projet d'une conférence méditerranéenne sur lequel M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères, a exposé le point de vue algérien dans le dernier numéro de J.A., M. Masmoudi pense qu'une telle réunion est encore prématurée et qu'elle doit regrouper « tous les riverains ». « Il est impensable que la France, l'Italie et l'Espagne n'y participent pas. » M. Masmoudi qui vient d'effectuer un séjour à Malte ajoute que M. Mintoff partage ses conceptions. ■

« Nous voudrions voir l'Europe associée avec nous. »

Quand on étudie la carte de l'Afrique, on voit la Tunisie s'avancer très loin du côté de la Méditerranée, et se dessiner telle une main, la main de l'Afrique tendue vers l'Europe.

Tout cela commande sa démarche au-dedans comme au-dehors, tout cela commande son comportement vis-à-vis d'elle-même d'abord, de l'Afrique ensuite, vis-à-vis de l'Europe, à l'égard du monde arabe dont elle se réclame et de cette Méditerranée qui lui rappelle les enseignements de l'histoire et qui lui donne des raisons d'espérer malgré la situation hautement préoccupante où se trouve la région.

Que la Tunisie, donc, en s'avançant vers la Méditerranée, semble la plus proche de l'Europe, qu'elle soit au centre de la Méditerranée, voilà peut-être qui lui confère une certaine responsabilité et voilà peut-être aussi qui l'expose parfois à l'incompréhension et à l'intolérance, même des amis sinon des membres de la famille. Quand on est au centre — certainement le centre de cette Assemblée me comprend bien ! — on est toujours sensible aux influences de la gauche comme à celles de la droite, et l'on est souvent critiqué par l'une et par l'autre.

Nous avons peut-être l'avantage de sentir battre le cœur tumultueux de cette Méditerranée et nous essayons simplement, non pas de proposer des solutions, mais de vous faire sentir notre manière de percevoir les problèmes qui se posent dans cette région. Dans le bassin oriental, hélas ! sévit l'incompréhension, souffle l'intolérance et persiste la tension. Depuis vingt-cinq ans les semences de haine s'accumulent, et nous sommes impuissants devant un problème humain particulièrement angoissant.

Tout en reconnaissant que dans le passé les pays arabes ont accumulé les erreurs et les échecs, il faut avoir le courage et l'honnêteté de dire que c'est bien dans leur camp que résident aujourd'hui la raison, la loyauté et la volonté de se déterminer en fonction de la règle du jeu international, et que c'est la déraison d'Israël qui bloque les décisions de l'ONU, nous enferme dans une sorte de dialectique du désespoir.

Les pays arabes ont constaté — et constatent encore — que le pire n'est jamais sûr, que le meilleur — c'est-à-dire l'engagement de tous à réaliser la paix, — semble hélas ! pour le moment fuir. Et pourtant la République arabe d'Egypte a tout fait, tout

M. Mohamed Masmoudi. « *Nous avons l'avantage de sentir battre le cœur tumultueux de la Méditerranée.* »

tenté pour créer les conditions objectives susceptibles de rompre le processus de tension, de pourrissement et d'enclencher une dynamique de paix. En tout cas, nous sommes en présence d'une situation tendue. Toute la partie orientale du bassin méditerranéen est contaminée et depuis quelque temps, la contagion s'étend géographiquement aux régions pacifiques. Quand on pense qu'en Asie, parce que le problème vietnamien a trop longtemps duré, il a fini par entraîner dans le brasier tant de pays qui pourtant s'affirmaient comme neutres et il a failli embraser toute l'Asie. Je voudrais simplement qu'on réfléchisse : va-t-on encore tolérer que la tension, la haine, le pourrissement persistent dans la partie orientale de la Méditerranée ?

A la faveur de ce climat de tension, les Grands se sont infiltrés pour s'épier par antagonistes israélien et arabe interposés. Sous prétexte d'assurer l'équilibre des forces, ils ont en fait, abouti à des résultats regrettables. Les Israéliens et les Arabes, les deux « Grands » se sont livrés insensiblement, inconsciemment peut-être à la course aux armements.

Aujourd'hui, on voit se croiser en Méditerranée des bateaux de guerre, s'installer sur ses rives missiles et armes sophistiquées...

Il y a risque que l'antagonisme des Grands se fasse de plus en plus ravageur. Simultanément nous découvrons avec inquiétude que les Soviétiques s'infiltrent dans cette mer, réalisant ainsi leur vieux rêve. Ils avancent pardelà les mers et les océans, en commençant par la Méditerranée, leurs pions politiques, militaires, économiques et autres, avec l'intention peut-être de les y placer définitivement, en tout cas de ne pas les retirer sans crise grave.

Au moment même où nous constatons que les Soviétiques exploitent avec une habileté combien remarquable l'événement, en tirent le meilleur parti, nous voyons avec surprise que les Américains restent indifférents, réagissent avec un empirisme plus ou moins résigné et désabusé.

Quant aux Européens, leur effacement est encore plus surprenant. L'Europe, qui a été la fille de la Méditerranée puis s'en est considérée comme la mère, demeure sans réaction devant l'évolution de la situation, après avoir adopté pendant quelque temps des attitudes non pas de mère — excusez cette expression — mais de marâtre plus jalouse que généreuse. Pourtant l'Europe a animé la Méditerranée, l'a enrichie de son apport culturel, de sa technicité. Même pendant l'aventure coloniale, elle a laissé, au cœur de l'Afrique, en tout cas sur le territoire tunisien, des souvenirs dont nous

nous plaisons à souligner certains aspects positifs. Aujourd'hui débarrassés de nos complexes, alors que le tuteur d'hier se présente à nous en ami, en allié, nous considérons que sa culture constitue pour nous un facteur d'enrichissement, un élément adjuvant pour notre propre culture et pour l'épanouissement de notre propre personnalité. Mais que l'Europe après avoir été si présente, si active, si bénéfique, donne aujourd'hui l'impression d'une carence si effrayante, voilà qui nous remplit d'anxiété et qui nous amène à poser une série d'interrogations.

Faudrait-il que l'Europe, pour avoir une politique, envoie des bâtiments se croiser avec les bâtiments de guerre américains et soviétiques ? Suffit-il d'avoir des missiles, une politique d'armement et une présence militaire pour avoir une politique méditerranéenne ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons qu'à une conjoncture exceptionnelle, doivent correspondre une réflexion exceptionnelle et une solution exceptionnelle.

Un effort incomplet

Or, la situation en Méditerranée n'est pas normale. Elle exige de vous, et de nous, une réflexion commune pour que l'ensemble des riverains, hier séparés par l'incompréhension à la suite de tant d'événements qui ont toujours été d'une grande portée, s'entendent pour éviter que leur « lac » de paix soit pollué, dans le sens le plus général du terme.

Bien sûr, il y a d'abord notre association avec la Communauté. Elle n'est pas satisfaisante pour nous. Nous sommes nés avec le traité de Rome. Grâce à l'action de la France à l'époque, nos droits d'aînesse avaient été préservés.

Nous avions salué l'effort communautaire de l'Europe au lendemain de notre indépendance et engagé avec la CEE un dialogue que nous aurions voulu autrement fructueux et déterminant. Après que les négociations eurent traîné en longueur, on a bien voulu définir pour nous, un mode d'association plus ou moins étriqué et qui ne faisait pas de nous un associé à part entière, c'est-à-dire qu'il ne correspondait pas à notre option, à notre volonté politique d'être associés avec l'Europe pour le meilleur et pour le pire. On nous a simplement proposé un mandat concernant le commerce. La partie aide et la partie sociale étaient complètement ignorées.

Et même dans le cadre du commerce, les questions les plus sensibles ont été omises ou escamotées. N'était notre foi en l'avenir de l'association, en la fatalité de la coopération entre les deux rives de la Méditerranée, nous n'aurions pas accepté ce mandat.

Une bonne action

Aujourd'hui, après différentes péripéties et difficultés, après avoir surtout assisté à la naissance de l'Europe qui en « verdissant », a pris racine et corps, après avoir assisté à l'élargissement de la Communauté qui voit aussi son horizon s'élargir, nous voudrions espérer que par l'association, la coopération, la politique pratiquée avec les riverains du sud de la Méditerranée, l'Europe se comporte d'une manière différente de celle des superpuissances en Méditerranée.

C'est parce que nous estimons que l'Europe est nourrie de messages que son comportement pourrait avoir valeur d'exemplarité, que nous souhaitons qu'elle se comporte d'une manière voyante, spectaculaire, d'abord pour consolider la paix, réduire l'antagonisme militaire et contribuer au progrès et à la stabilité par l'aide. Consolider la paix, c'est affirmer que l'Europe est avant tout, concernée par cette tension qui risque d'atteindre son flanc sud, dans la partie orientale du bassin méditerranéen, du fait de l'antagonisme croissant entre les super Grands et de l'escalade dans l'armement. Qu'ensemble, nous puissions au moins donner notre avis sur l'armement des Grands ! Il n'est pas impossible de l'affirmer et, peut-être de l'obtenir.

Toute entreprise humaine se juge par son effort d'imagination, par son volontarisme et par sa détermination. Nous voudrions voir l'Europe, associée avec nous, agir d'une manière déterminée et déterminante, d'une manière constante pour assurer la paix dans le conflit israélo-arabe et réduire l'armement des deux Grands, quitte, par la suite, à planifier ces questions de paix et de réduction des armements et, à mettre au point, avec nous, avec les riverains de Méditerranée et avec les grands, une action dans ce sens. Et puis, son comportement pourrait trancher d'une manière également exemplaire par sa façon d'intervenir en Méditerranée, non pas sur le plan militaire, non pas pour étudier à travers le prisme désuet du Pacte de Varsovie ou du Pacte de l'Atlantique-Nord, mais pour poser les problèmes du développement, du progrès et de la stabilité.

Je suis convaincu que si l'Europe engageait un dialogue avec les représentants de la rive sud de la Méditerranée, en tout cas avec la partie qui cherche déjà à s'associer avec la Communauté européenne, le Maghreb, pour le nommer, si l'Europe engageait ce dialogue, ce serait à coup sûr une bonne action, mais également, pourquoi ne pas le dire, une bonne affaire. Comme le fut le plan Marshall pour l'Europe au lendemain de la Deuxième guerre mondiale qui répondait aux besoins de l'Europe tout en satisfaisant les intérêts de l'Amérique.

Un acte de justice

Aider au développement, à la stabilité, c'est, bien sûr, encourager ce courant qui nous pousse, nous les Tunisiens, à dire qu'aux missiles, aux experts militaires, aux conseillers en matière d'armement, nous préférons simplement l'aide pour l'école, pour le logement, pour l'hôpital, nous préférons à l'uniforme militaire le bon blouson de l'instituteur ou de l'ingénieur-conseil. (...)

La Tunisie, qui vous tend la main et qui voudrait voir l'Europe pratiquer en association avec elle et en coopération avec tous les pays de la rive sud de la Méditerranée, avec même tous les riverains de la Méditerranée, une politique fondée sur la paix, l'aide et la stabilité, souhaite que cette Europe qui se préoccupe aujourd'hui de la sécurité et de la coopération de ses membres, puisse se rappeler qu'elle ne va pas seulement de l'Atlantique à l'Oural, mais qu'elle va aussi de la mer du Nord à la Méditerranée. La conférence de sécurité et de coopération qui est attendue, ne devrait pas étudier seulement les problèmes d'hier, c'est-à-dire ceux de Berlin et des frontières nées de la guerre — il faut les résoudre, bien sûr, — et il est honteux qu'ils ne le soient pas encore ! mais elle devrait traiter également les problèmes d'aujourd'hui, les problèmes de l'heure, la paix dans le bassin oriental de la Méditerranée et l'antagonisme entre les super-Grands qui sévit en Méditerranée.

Nous serions heureux alors de participer d'une manière ou d'une autre aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération qui se tiendrait sous le signe de l'espérance. ■

M. Tijani Chelli reçoit M. Paul Berliet

Presse 5/2/72

M. Tijani Chelli, ministre de l'Economie nationale, a reçu hier matin, au siège de son département à la Kasbah, M. Paul Berliet président-directeur général de la Société d'Automobiles Berliet, qui est arrivé jeudi à Tunis.

A l'issue de l'entretien, M. Paul Berliet s'est déclaré très heureux de poursuivre le dialogue avec le ministre de l'Economie nationale, entamé en novembre dernier à Lyon.

« Nous avons procédé à un échange de vues fructueux, a encore dit M. Paul Berliet. Nous avons exposé au ministre les possibilités que nous entrevoyons pour accroître la coopération entre la marque Berliet et les industriels tunisiens. « Car, a-t-il précisé, pour nous l'échange ne doit pas se limiter au niveau des conseils et des procédés mais aussi s'étendre à celui de la participation ».

MM. Moncef Belaid et Slim Ben Mustapha, respectivement directeur de l'industrie au ministère de l'Economie nationale et directeur de Berliet-Tunisie, ont assisté à l'entrevue.

Une séance de travail a groupé ensuite à la direction de l'industrie du département de l'Economie nationale, la délégation de la firme Berliet conduite par M. Paul Berliet et une délégation d'industriels tunisiens conduite par M. Moncef Belaid. Au cours de cette réunion, dont le but était de mettre en contact la firme Berliet et les industriels tunisiens intéressés par la sous-traitance Berlier.

Les moyens de collaboration ont été examinés notamment dans le domaine des fonderies. Des questions d'ordre technique ont été évoquées et des terrains d'entente ont été trouvés avec la plupart des industriels présents.

M. Berliet visite la STIA à Sousse

M. Paul Berliet, président-directeur général de la Société d'Automobiles Berliet, arrivé jeudi en Tunisie, a visité hier après-midi à 16h. la Société tunisienne d'industrie automobile à Sousse. M. Berliet qui était accompagné de M. Slim Ben Mustapha, président-directeur général de la Société d'Autotomobile Berliet en Tunisie, a été reçu par M. Mohamed Touzani, président-directeur général de la STIA, qui lui a fait visiter les différents ateliers de l'usine et les chaînes de montage jusqu'au parc de véhicules finis. M. Berliet a déclaré qu'il est heureux de se retrouver dans cette usine qu'il a visitée il y a trois ans, et a exprimé sa satisfaction de voir cette société mieux équipée, et répondant aux normes de production.

Le tourisme tunisien à l'heure américaine

La compagnie aérienne «Swissair» et l'importante agence de voyages américaine « Nation travel company » de Boston ont organisé du 30 janvier au 4 février, un voyage d'étude en Tunisie à l'intention d'un groupe de quatorze tours-opérateurs américains afin de leur permettre de se familiariser avec les potentialités hôtelières et touristiques de notre pays. Les tours-opérateurs américains ont visité de nombreux hôtels et des sites archéologiques et touristiques dans les régions de Bizerte, Tunis-Banlieue, Hammamet et Nabeul. Ils ont exprimé leur entière satisfaction à l'égard de l'infrastructure touristique tunisienne et leur conviction que la Tunisie satisferait la clientèle américaine.

L'Office national du Tourisme et du Thermalisme a donné, jeudi, une réception en leur honneur à l'hôtel de « La Baie des Singes ». Parmi les personnalités présentes, on remarquait notamment M. John Calhoun ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Tunis. Au cours de cette réception, les hôteliers et agents de voyages tunisiens ont eu la possibilité de discuter avec leurs homologues américains de l'opportunité de commercialiser leurs établissements aux Etats-Unis d'Amérique. Cette opération se place dans le programme promotionnel de l'ONTT.

MASMOUDI : Nous pensons renforcer nos contacts avec le Conseil de l'Europe

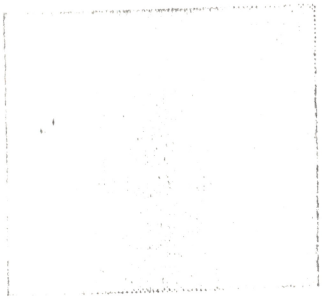

« Ce fut un contact nouveau avec la CEE et nous avons parlé des rapports bilatéraux entre la communauté et la Tunisie pour dire que nous ne sommes pas satisfaits de notre association dans son état actuel », a déclaré à l'agence Tunis-Afrique-Presse, M. Mohamed Masmoudi à son arrivée hier soir à 20 h 20 à Paris venant de Strasbourg.

Le ministre des Affaires Etrangères a encore dit : « nous avons parlé à différentes reprises et à des niveaux différents de la nécessaire et souhaitable coopération entre la rive sud

(SUITE EN P. 4)

Le Journal 18 [illegible]

MAGHREB-EUROPE : UNE SOLIDARITE FONDEE SUR DES INTERETS RECIPROQUES

Sur le thème « l'Europe et le Maghreb », l'Institut Atlantique a publié une série d'études mises au point lors de la conférence qu'il a organisée avec l'Institut italien des affaires internationales et au cours de laquelle des experts venus d'Europe et d'Afrique ont exposé leurs idées sur l'avenir des relations de l'Europe et du Maghreb.

Les experts ont été unanimes à recommander que la C.E.E. assume un rôle vital dans les affaires méditerranéennes, ne serait-ce que parce que les besoins européens en pétrole doivent tripler dans les quinze prochaines années et que, par ailleurs, de nombreux pays méditerranéens recherchent une alternative à la prédominance actuelle des super-puissances.

Ce point de vue est notamment partagé par MM. R. Aliboni et A. Lamanna de l'Institut italien des affaires internationales, et par MM. Chedli Tnani, délégué de la Tunisie auprès du Comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M.) qui sont d'accord pour que l'Europe aide à promouvoir la coopération économique des pays du Maghreb, ce qui en retour mettrait leur coopération avec la C.E.E. sur une base plus large et mieux équilibrée.

Parmi les solutions proposées pour essayer de résoudre les problèmes qui se posent dans les relations Europe-Maghreb, M. Daniel Pepy, conseiller d'Etat français, préconise « un projet de véritable solidarité » dans un domaine qui fut maintes fois dans le passé source de désaccord : la politique agricole. Il s'agirait pour l'Europe de compléter les accords de relations commerciales avec les pays maghrébins par un plan de financement et d'assistance technique à l'agriculture nord-africaine. Cette politique aurait le double avantage d'éliminer d'une part le déficit chronique céréalier pour permettre aux pays du Maghreb d'accroître leur indépendance économique et d'autre part, de promouvoir indirectement l'unité de ces Etats nord-africains et la coopération avec l'Europe. M. Abdelkader Chanderli, président directeur général de la compagnie algérienne du Méthane liquide, a demandé que les pays occidentaux industrialisés suppriment leurs barrières douanières et leur protection « structurelle » devant les exportations

(SUITE EN P 4)

Action 11 mai

MAGHREB-EUROPE : UNE SOLIDARITE FONDEE SUR DES INTERETS RECIPROQUES

(SUITE DE LA P. 1)

des pays en voie de développement et a souhaité également un relâchement des restrictions commerciales de la part des pays socialistes.

M. Chedli Tnani, délégué de la Tunisie auprès du C.P.C.M., a déclaré notamment dans son exposé que « la véritable négociation Maghreb-C.E.E., celle qui s'engagerait un jour entre deux groupements régionaux agissant en tant qu'entités qualifiées, est évidemment une perspective dont il serait plus réaliste de penser qu'elle se réaliserait dans les toutes prochaines années ».

N'oublions pas en effet que l'accord inter-gouvernemental de coopération économique entre les pays du Maghreb, qui est en chantier depuis 1967, n'a d'autre ambition que d'instituer un régime transitoire de coopération limité à cinq ans et que c'est à l'issue de cette période-test que le Maghreb pourra s'engager à proprement parler dans la voie de l'intégration économique.

Parallèlement, des mutations profondes sont en cours du côté de la C.E.E. Nous ne visons pas seulement l'adhésion prochaine du Royaume-Uni et d'autres pays, ce qui modifiera au moins la « philosophie « et le fonctionnement du Marché Commun, et a-t-on le droit de tenir pour négligeable « l'association » probable des pays neutres d'Europe (l'Autriche, la Suède et la Suisse) et dont le but déclaré est la création, entre ces pays et la C.E.E., d'une zone de libre-échange industrielle ?

D'ailleurs, le poids de plus en plus lourd du Marché Commun agricole et les chances de plus en plus faibles d'instituer une union monétaire européenne ne créent-ils pas une situation de moins en moins favorable à la constitution de l'Union Economique et inclinant de plus en plus à la reconversion progressive de la C.E.E. en une zone de libre-échange ? D'autant plus que la Communauté Economique Européenne ne paraît pas pouvoir éviter de faire des concessions aux Etats-Unis, dans le cadre d'un vaste « package deal » commercial, monétaire, voire militaire, qui sera nécessaire pour permettre au monde d'être doté de nouvelles structures monétaires et commerciales.

Il faudra également souligner l'évolution qui se dessine dans le commerce mondial, allant dans le sens de la suppression progressive des préférences spéciales ou inverses existant entre les pays développés et les pays en voie de développement. Evolution inéluctable et à laquelle la C.E.E. vient de se conformer en prenant la décision historique de mettre en vigueur, à partir du 1er juillet 1971, son schéma relatif au système généralisé et non discriminatoire des préférences au profit des pays en voie de développement.

De telles tendances sont-elles cependant compatibles avec la politique que mène par ailleurs la C.E.E. en multipliant les accords commerciaux préférentiels, politique qui aggrave la discrimination contre les pays tiers, que ce soient les Etats-Unis, les pays socialistes ou même des pays en voie de développement ? Mais politique qui suscite en outre l'appréhension légitime des premiers pays associés à la C.E.E., qui voient les préférences dont ils bénéficient faire l'objet d'extension au profit de pays concurrents — Israël par exemple dans le cas des pays maghrébins — quoi qu'il en soit, au-delà de ces difficultés conjoncturelles, les rapports futurs du Maghreb et de la C.E.E. seront déterminés par leurs mutations respectives ainsi que par l'évolution du commerce international allant dans le sens du démantèlement des groupes économiques fermés.

Action 11 mai 72

La Presse 27/5/72

Cegos s'implante en Tunisie

Un des plus grands cabinets d'organisation du monde vient d'ouvrir un bureau à Tunis.

La CEGOS compte aujourd'hui 15 succursales dans le monde entier. Celle de Tunisie est la première d'Afrique et du Tiers-Monde. Nous avons rencontré M. Moncef Maaouia, le futur P.D.G. de Cégos-Tunis. Il a bien voulu répondre à nos questions

Qu'est-ce qu'exactement que la CEGOS ? Son rôle ? Son activité ?

Les initiales signifient très exactement « Commission Générale d'Organisation Scientifique ». Ce bureau d'études est installé à Puteaux, en France.

C'est actuellement un des plus grands cabinets d'organisation du monde, et il emploie près de 2.000 personnes dont la moitié sont des ingénieurs. La CEGOS fait plus de 10 milliards de chiffres d'affaires par an, et a deux sortes d'activités :

Elle travaille, en premier lieu, à la formation du personnel. C'est donc un Organisme de Formation C'est également un Organisme de Conseil En ce domaine, le bureau couvre toutes les spécialités : le management l'organisation administrative, la gestion financière et technique, la gestion du personnel, le marketting, les problèmes d'exploitation, les études de marché, l'informatique, l'organisation industrielle et économique l'édition et la recherche opérationnelle.

La Tunisie constitue la première implantation CEGOS en Afrique ?

En effet, elle était présente jusqu'à présent dans 14 pays et ce premier pays d'Afrique sera en fait le 15ème dans le monde.

L'association d'un groupe tunisien à la tête duquel se trouve la STB avec le groupe CEGOS, a décidé les responsablese à créer une filiale « La Société Maghrébine d'Organisation Scientifique — CEGOS-Tunisie».

Pourquoi de cette création ?

L'économie tunisienne entre actuellement dans une phase d'organisation et de réorganisation.

La productivité, l'accroissement du rendement, la gestion rationnelle, la promotion des produits sont autant de problèmes actuels.

La STB poursuivant son rôle de banque du développement, a jugé nécessaire d'adjoindre à la série de réalisations industrielles, commerciales et même agricoles, une société de service : la CEGOS-Tunisie.

Pourquoi ne pas créer un Bureau Tunisien, pourra-t-on objecter ?

L'expérience a montré qu'au cours des dernières années, l'économie tunisienne avait fait appel à des sociétés de conseil étrangères ou même internationales.

Ceci vient du fait que s'il existe d'excellents cadres tunisiens peu expérimentés cependant, le métier de Conseil devient de plus en plus international.

Ceci est dû aux besoins d'informations technologiques venant du monde entier et à la nécessité de la présence de spécialistes en grande variété, que seuls peuvent rassembler les groupes internationaux. Un Conseil de haut niveau ne peut donc être entièrement assuré par des cadres tunisiens qui s'associent entre eux.

N'y a-t-il pas là un risque, pour notre indépendance économique ?

Certes, mais un risque à court terme. Il y aurait aussi un risque de non-formation de cadres tunisiens, motivés, capables d'assimiler ce métier et dont certains sont tentés par l'émigration!

Une société purement étrangère risquerait encore une mauvaise adaptation des techniques au contexte socio-économique de la Tunisie.

Cette association l'intégration de cadres tunisiens au sein de la CEGOS permettra d'éviter ces handicaps, grâce à l'efficacité du Conseil et la prise en considération des réalités tunisiennes

A quelle date remonte le projet CEGOS ?

La CEGOS cherchait une alliance

et des discu
mées dès 19
Elles n'on
CEGOS-T
anonyme a
répartie co
taux tunisi
çais.
Un noy
là créé. Il
pel aux s
teurs.

Er
quel
xer
d'ét
Les
banque
La C
cuper
export
à l'éc
recher
europ

C
ciét
ser
mi
au
qu

u
le
d

Les Chemins de Fer Français et l'Avenir des Exportations Tunisiennes

Action 28/5/72

LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS suit avec beaucoup d'attention l'évolution économique de la Tunisie, ses efforts pour diversifier ses marchés, notamment dans le domaine des fruits et légumes, l'intérêt qu'elle porte aux activités de sous-traitance industrielle. D'ores et déjà, mais dans de meilleures conditions encore quand la Convention Internationale Marchandises de Berne sera étendue aux relations Europe — Tunisie ce qui ne devrait guère tarder, les chemins de Fer Français, intimement liés aux Sociétés ferroviaires voisines, peuvent transporter rapidement et sûrement les marchandises les plus diverses et les plus fragiles au cœur de l'Europe.

Pour mieux faire connaître ces possibilités, la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS avait convié à une réception, le Mardi 23 Mai, à l'Hôtel AFRICA, les principales personnalités Tunisiennes de la Haute Administration, de l'Economie et des Transports, auxquelles s'étaient joints un certain nombre de diplomates français et étrangers et des ... du Conseil National du Patronat Fran-

TAP 25/1/72

La délégation du C.N.P.F. reçue par M. Mansour Moalla

M. Mansour Moalla, ministre du plan, a reçu hier à 12h 30 au siège de son département la délégation du conseil national du patronat français, en présence de M. Mustapha Zaânouni secrétaire d'Etat auprès du ministre du plan.

Au cours de la réunion qui s'est tenue à cette occasion, M. Mansour Moalla, a fait à l'intention de la délégation française un exposé exhaustif sur les résultats de la décennie de développement écoulée et sur les objectifs que le prohcain plan se propose datteindre.

M. Mansour Moalla a notamment déclaré qu'un double objectif sera poursuivi au cours des années à venir : créer un grand nombre d'emplois et assurer un taux de croissance du PIB.

Le ministre du plan a ajouté que la décennie écoulée a été pour la Tunisie une période de réel apprentissage qui lui a permis en particulier de procéder à l'élaboration de ses prochaines perspectives de développement avec plus de réalisme donc en s'assurant une plus grande efficacité.

Le ministre devait ensuite faire remarquer que le séjour en Tunisie de la délégation du CNPF a permis de relancer le dialogue avec le secteur industriel étranger auquel la Tunisie accorde un intérêt particulier.

M. Moalla devait conclure en soulignant que cette politique répond au souci du gouvernement de multiplier les centres d'initiatives afin de créer un climat propice au progrès économique et à la promotion sociale.

...et M. Hassan Belkhoja

M. Hassan Belkhoja, président-directeur-général de la Société Tunisienne de Banque (STB) entouré des cadres de la société, a reçu hier à 9 h au siège de la Banque, la délégation du CNPF conduite par le président Lefèbvre.

M. Belkhoja a d'abord fait un exposé sur l'activité de la STB et sur son rôle dans l'économie tunisienne, mettant l'accent sur les rapports en train de se créer entre la STB et des groupes financiers français. La STB est l'une des premières institutions financières créées en Tunisie au lendemain de l'indépendance. Elle intervient activement dans l'ensemble de l'économie tunisienne et notamment dans les secteurs de l'industrie et de la promotion hôtelières où sa participation atteint une proportion de 80 % de l'ensemble de l'effort du pays.

D'autre part, la STB entretient des relations suivies et fructueuses avec des groupes financiers et industriels français surtout, Italiens, Hollandais et Allemands également. Cette coopération a donné naissance à plusieurs projets importants dans les domaines des textiles par exemple.

La Société Tunisienne de Banque s'attache à faciliter les opérations complexes d'investissements et de rentabilisations des projets qu'elle entreprend avec ses partenaires, et elle a mis au point dernièrement une formule originale d'association permettant un apport en immeubles de la part du partenaire tunisien en matériel et en technologie de la part de l'associé étranger. Une société de gestion respectant la proportion des apports se charge d'amortir l'ensemble du capital en huit ans, devenant par la suite propriétaire de l'entreprise au profit des deux partis ensuite.

A côté de cela, le gouvernement tunisien lui-même assure des garanties et des avantages aux industries implantées en Tunisie, en plus des facteurs existants telle la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée exercée à la technologie européenne et ayant une grande facilité de langue, telle également l'existence d'un climat social favorable et de conditions climatiques excellentes.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE FRANCO-TUNISIENNE DES TEXTILES DE LOCO EMPLOIS

Action du 31/12/71

Dans le cadre des mesures incitatives prises récemment par les autorités tunisiennes pour accélérer le processus d'industrialisation national, la Société Tunisienne de Banque s'est rapprochée de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement et de la Banque Occidentale pour le commerce et l'industrie pour constituer la société des textiles (TGM) au capital de 100.000 dinars, dont l'objet est la fabrication d'articles de bonneterie en vue de leur exportation à partir du territoire tunisien, étant entendu que la plus grande part de la production, exécutée sur métiers à cotons, sera commercialisée hors de France.

L'intervention respective des trois partenaires se situe plus précisément aux niveaux suivants :

— immobilier et financier pour la Société Tunisienne de Banque,

— Technique pour la Filature de Rouhaix.

— Commercialisation pour la compagnie européenne de bonneterie.

La création de mille emplois est prévue pour ce nouveau complexe.

Rappelons que M. Hassan Belkhja, président directeur général de la Société Tunisienne de Banque, a réalisé, lorsqu'il était à la tête de la Banque Nationale de Tunisie, des opérations similaires avec des groupes étrangers importants notamment « Nestlé » et la fédération des coopératives suisses « Migros ».

Par ailleurs, la Société Tunisienne de Banque avait créé durant ces dernières années des entreprises industrielles en Tunisie avec notamment le groupe J.J. Carnaud (basse Indre) Alcoa (Amérique) ainsi qu'un important organisme de crédit : l'Union Internationale de Banques avec le crédit lyonnais, la Banca commerciale italiana, la Commerz Bank et la Bank Of America.

M. Paul Berliet prend contact avec les industriels tunisiens

Presse 1/2/72

M. Paul Berliet, Président-Directeur-Général des automobiles M. Berliet, séjournera à Tunis du 3 au 5 février 1972.

Il sera accompagné de MM. Henry Deroy, directeur du Département international et constructeur associé, et Bourseau, directeur des services achats de la société Berliet.

Au cours de sa visite, qui fait suite à celle effectuée aux établissements Berliet et Venissieux, en France, par une délégation d'industriels tunisiens, sous la conduite de M. Tijani Chelli, ministre de l'Economie nationale, M. Paul Berliet reprendra contact avec les industriels tunisiens intéressés par la sous-traitance Berliet, en vue d'arrêter un bilan des réalisations déjà accomplies et d'envisager une relance de cette coopération avec la Tunisie.

Il visitera également les installations de la STIA qui est un constructeur associé de la maison Berliet et prendra contact avec les dirigeants des sociétés utilisatrices du matériel Berliet.

Rappelons à ce sujet que la société des automobiles M. Berliet, qui a déjà acheté à la Sofoméca, de juillet à décembre 1970, 118 tonnes de pièces, pour une valeur de 34.890 dinars, et, en 1971, 245 tonnes; représentant 69.431 dinars, vient de repasser de nouvelles commandes au titre de la compensation pour les six prochains mois.

La prochaine visite en Tunisie, de M. Paul Berliet, pendant laquelle il se propose de rencontrer les industriels tunisiens, permettra, sans doute, d'étudier de nouvelles possibilités de compensation.

Au cours de sa prochaine visite en Tunisie, le Président-Directeur-Général des automobiles M. Berliet se propose d'élargir ce courant d'échanges à d'autres entreprises tunisiennes, telles que la Stia; la Sofoméca; la Sogitex; « El Fouledh »; la Sotem; « Rectif » etc.

DEVANT LE CONSEIL DE L'EUROPE A STRASBOURG

MASMOUDI :

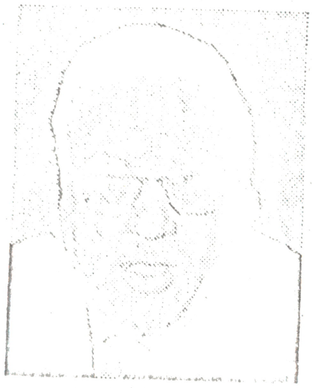

La Tunisie voudrait négocier un contrat à part entière avec la C. E. E.

M. Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires Etrangères, a prononcé hier matin à 11 h. un discours devant l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe qui poursuit, à Strasbourg, son débat sur l'aide au développement.

« J'ai apprécié hautement, en tant que Tunisien, l'honneur que votre assemblée fait à la Tunisie en accordant au chef de sa diplomatie le privilège de sa tribune », a dit M. Mohamed Masmoudi, ajoutant :

« Le Président Habib Bourguiba m'a chargé de vous transmettre ses vœux de succès, ses sentiments d'amitié ainsi que ses souhaits de bonheur et de prospérité pour les peuples que vous représentez ».

« Dans cette ville chargée d'histoire et de gloire, au cœur de cette Europe qui, patiemment, se reconstruit en se réconciliant avec elle-même et avec les autres, dans ces lieux marqués par la foi », le ministre des Affaires Etrangères a dit toute sa joie de s'adresser au président de l'assemblée « au moment où le flambeau de la présidence passe pour la première fois à un pays authentiquement méditerranéen ».

(SUITE EN P. 4)

M. Masmoudi rend compte au Président

DE SA VISITE EN LIBYE ET A MALTE

Carthage, (TAP). — Le Président Bourguiba a reçu dans la matinée d'hier au palais de Carthage, M. Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires Etrangères qui lui a présenté un rapport sur les visites qu'il a effectuées en Libye et à Malte.

A l'issue de l'entrevue, M. Masmoudi a déclaré qu'il avait remis au Chef de l'Etat un message personnel du Président Mouammar El Gueddafi. Il a ajouté que ces entretiens en Libye avaient porté sur les perspectives de développement de la coopération entre les deux pays frères.

A propos de sa visite à Malte, le ministre des Affaires Etrangères a indiqué qu'il avait informé le Combattant Suprême de la teneur de ses entretiens avec les responsables maltais, lesquels, a-t-il précisé, avaient porté sur le rôle de l'île dans la sécurité en Méditerranée.

M. Masmoudi a [illegible] fait part du désir de [illegible] Dom Mintoff [illegible] de visiter la Tunisie.

Il a conclu en soulignant que le Combattant Suprême lui a recommandé de poursuivre les contacts avec les frères libyens et les amis maltais dans le but de servir la paix en Méditerranée.

ARRIVEE A TUNIS DE M. CHEDLI AYARI

M. Chedli Ayari, ministre de l'économie nationale, a [illegible] hier à 20 h. 50 à bord du Boeing de «Tunis-Air», venant de Paris où il a [illegible] de [illegible] jours.

[illegible] juin prochain. M. Ayari a ajouté que son voyage lui a permis d'exposer aux milieux industriels français les choix économiques fondamentaux de la Tunisie et qu'il a trouvé auprès d'eux une [illegible] rer avec la Tunisie pour lui permettre d'assurer son développement.

Le ministre de l'économie nationale a été salué peu avant son départ d'Orly par plusieurs hauts fonctionnaires de l'ambassade de Tunisie à Paris.

Signature d'une convention de recherche pétrolière

(SUITE DE LA P. 1)

Le consortium s'est engagé à conduire avec célérité des travaux importants de recherche précédé sa conclusion.

A cette occasion, M. Chedli Ayari a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que cette convention est remarquable quant à la durée des négociations qui ont procédé sa conclusion.

Notre choix, a-t-il ajouté, est allé vers ce consortium après examen approfondie de plusieurs offres. Ce choix a été dicté par l'ensemble des avantages que pourrait accorder un tel consortium à la Tunisie [illegible]

La signature de cette convention, a-t-il fait remarquer, traduit la volonté du gouvernement tunisien de renforcer sa politique de recherche pétrolière, d'accroitre les avantages qu'il peut tirer de l'exploitation de son sol et de la volonté des deux parties d'aboutir rapidement à des résultats féconds et productifs.

M. Chedli Ayari s'est d'autre part félicité de la conclusion de cet accord qui comprend des avantages fiscaux substantiels et souligné le droit de la Tunisie à la participation sitôt la phase des recherches terminée.

Il a enfin émis l'espoir de voir le consortium contribuer efficacement à la formation de techniciens tunisiens en matière de pétrole.

Dans sa réponse au nom de ses collègues dans le consortium, le représentant de la compagnie française des pétroles a fait remarquer que le consortium avait jusqu'à ce jour le désir d'aboutir à la conclusion de cet accord.

A partir de ce jour, a-t-il poursuivi, le consortium a le désir le plus vif de passer dans les meilleurs délais à l'action et de traduire sur le [illegible] les termes de l'accord.

Action, 18 mai 72

MASMOUDI : Nous pensons renforcer nos contacts avec le Conseil de l'Europe

(SUITE DE LA P. 1)

et la rive nord de la Méditerranée, et d'une manière générale de la nécessité pour l'Europe d'engager une action de paix et d'aide au développement et au progrès méditerranéens ».

M. Mohamed Masmoudi a souligné qu'il avait fait valoir auprès de ses interlocuteurs à Strasbourg que «la tension persiste au Moyen-Orient du fait de la déraison d'Israel ». « Je pense que nous avons bien servi la cause palestinienne et la cause de la paix auprès du conseil de l'Europe », a-t-il ajouté.

Parlant enfin des possibilités de coopération entre la Tunisie et le conseil de l'Europe, le ministre des Affaires Etrangères a déclaré :

« Il y a beaucoup à faire à Strasbourg auprès des différents organismes du conseil de l'Europe, et nous pensons renforcer nos contacts avec cette institution européenne et agir dans l'avenir de manière à ce que l'intérêt de la Tunisie auprès de ce conseil et celui de ce conseil en Tunisie ne soient pas eclipsés ».

Avant de regagner Paris, en compagnie de l'ambassadeur Abdesselem Ben Ayed, M. Mohamed Masmoudi avait fait un exposé hier après-midi à Strasbourg devant la commission politique du conseil de l'Europe traitant principalement des questions relatives à la coopération entre [illegible]

la Méditerranée ainsi que du problème du Moyen-Orient.

Hier matin, le ministre des Affaires Etrangères a rendu une visite de courtoisie au général Valentin, commandant de la région militaire d'Alsace-Lorraine, avant de tenir à onze heures une réunion de travail avec le secrétaire général du conseil de l'Europe qui était entouré de ses principaux collaborateurs, dont le secrétaire général-adjoint.

On croit savoir que M. Mohamed Masmoudi sera de retour à Tunis aujourd'hui ou au plus tard demain.

Rabat, 18 mai 72

La diplomatie tunisienne au service de la paix, la coopération et le développement

Grâce à la stabilité de son régime et à la clairvoyance de ses dirigeants, la Tunisie occupe aujourd'hui, dans la société internationale une place privilégiee et jouit d'un prestige évident.

Le combat mené depuis de longues années par le Président Bourguiba et l'effort national de développement entrepris par le parti et l'Etat est axé sur la promotion de l'homme considéré comme finalité de toute action, ont valu à notre pays, hors de ses frontières, une réputation qui lui gagne l'estime de tous.

Cette politique réaliste et lucide n'a pas tardé à donner ses fruits et a contribué à renforcer le prestige de la Tunisie à l'étranger. C'est ainsi que la conférence donnée le 16 mai 1972 par M. Mohamed Masmoudi devant l'assemblée consultative du conseil de l'Europe prend valeur de symbole.

Du haut de la tribune de cet important organisme européen qui, pour n'être que consultatif, n'en assume pas moins, du fait qu'il groupe les délégués de dix sept pays d'Europe, une responsabilité de premier plan, le ministre tunisien des Affaires Etrangères et représentant du Président Bourguiba a fait entendre la voix de la Tunisie et a défini sa position à l'égard d'un problème essentiel, celui de la paix en méditerranée qui préoccupe tous les pays riverains. Il a lancé un appel à cette Europe, dont la méditerranée est « le ventre mou » pour qu'elle affirme sa présence dans cette région du monde et contrebalance les luttes d'influence des deux super-grands, non point par un engagement militaire, mais par l'instauration d'une « politique de développement, de paix et d'assistance technique qui tranchera avec celle des deux géants ».

Conviant ses auditeurs à un effort de « réflexion commune », M. Masmoudi a mis en relief les risques que fait courir à la stabilité de l'Europe et à son développement, une attitude passive face à la presence américaine et soviétique en méditerranée. Il est de l'intérêt de l'Europe, a-t-il fait remarquer, d'engager le dialogue avec les pays de la rive sud de la méditerranée. Car son propre développement est condition de celui de ces peuples liés à elle géographiquement, et avec lesquels elle a tout avantage a instaurer des rapports de coopération et de complémentarité, dénués de toute forme d'antagonisme.

Ainsi à Strasbourg, « ville chargée d'histoire et de gloire » et « cœur de cette Europe qui se reconstruit patiemment » la voix de la Tunisie s'est élevée, pour appeler à l'instauration en méditerranée orientale et occidentale d'un climat d'entente et de coopération, pour qu'à l'escalade des armements se substituent des relations d'estime et de collaboration », pour que « les avions et les missiles » soient remplacés par les « instituteurs, les ingénieurs et les tracteurs », enfin pour que l'Europe, qui « ne s'étend pas seulement de l'Atlantique à l'Oural mais de la mer du nord à la Méditerranée, se préoccupe davantage du rétablissement de la paix et de la stabilité dans la méditerranée orientale.

Comme première étape de cette nouvelle ère, M. Mohamed Masmoudi préconise une coopération accrue entre l'Europe et le Maghreb et, dans une phase préliminaire, entre l'Europe et la Tunisie qui avait « salué l'apport de cette Europe au lendemain de son indépendance », qui était venue à elle « en souhaitant une coopération plus large et plus efficace... » et qui postule aujourd'hui dans son accord d'association à la CEE, pour « un contrat à part entière ». « Promontoire qui avance dans la méditerranée », « balcon maghrébin » sur le « balcon méditerranéen », la Tunisie, terre de rencontre et d'amitié où tant de richesses civilisations depuis des millénaires se sont brassés, est particulièrement bien placée pour incarner cette « main tendue de l'Afrique vers l'Europe »

L'appel lancé à Strasbourg par M. Masmoudi, au nom du Président Bourguiba, n'est d'ailleurs pas nouveau. L'idée avait été exprimée par le ministre des Affaires Etrangères dans une interview à la revue française « Preuves » en novembre 1970 et avait suscité un profond écho dans les milieux de la presse et même dans les milieux politiques.

Depuis l'idée a gagné plusieurs partisans.

Il est reconfortant, à cet égard de constater que des responsables européens à un haut niveau, sont déterminés à instaurer une politique de coopération entre les pays riverains de la méditerranée.

Ainsi le Président Pompidou déclarait le 19 janvier dernier à la nouvelle agence de presse (NAP) :

« ... Je crois profondément que la vocation naturelle de la mer méditerranée est de servir de trait d'union entre les pays qu'elle baigne. Ondée sur cette conviction, ma politique méditerranéenne n'est rien d'autre qu'une politique de dialogue et de coopération ».

D'ailleurs, les dirigeants des pays méditerranéens et en particulier ceux des pays arabes semblent conscients de cet impératif. M. Abdelkhalek Hassouna, secrétaire général de la Ligue Arabe mettait l'accent à ce sujet, « dans un article publié par le « monde diplomatique », sur la nécessité d'un rapprochement entre les pays européens et les pays arabes riverains de la méditerranée.

(T.A.P.)

L'Action. 21-22 mai 72.

REUNION DE LA COMMISSION MIXTE TUNISO-FRANÇAISE POUR LA PROMOTION DE L'E.N.A.

Tunis, (TAP). — La commission mixte tuniso-française pour la promotion de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a tenu hier dans l'après-midi une réunion au siège de l'école.

La réunion a été consacrée à l'examen des résultats des travaux de cette commission qui s'est réunie l'année dernière à Paris, a la coopération en matière d'organisation de stages en France pour les élèves de l'Ecole Nationale d'administration à l'échange de professeurs à l'aide française pour la promotion de la bibliothèque de l'ENA et du Centre d'Etudes Administratives.

La réunion a été présidée du côté tunisien par M. Abdessalem Kuani, directeur de l'ENA et du côté français par M. Baillou, ministre plénipotentiaire et directeur de l'Institut International d'Administration Publique de Paris.

Action. 20 mai 72

RETOUR DE M. MASMOUDI

(SUITE DE LA P. 1)

« Mon appel a suscité de l'intérêt et a intéressé une grande partie de l'opinion, et notamment, les journalistes à l'intention desquels j'ai tenu une conférence de presse », a ajouté M. Masmoudi.

« Qu'il s'agisse de la paix en Méditerranée ou de la participation européenne au développement des pays de la rive sud de cette mer, nous sommes disposés et déterminés à poursuivre les contacts en vue de promouvoir des projets sociaux et culturels communs, et d'encourager la participation du capital européen à la réalisation de projets économiques », a ajouté le ministre des Affaires Etrangères.

« Il semble maintenant que les Européens sont convaincus que la sécurité de l'Europe et la paix dans cette région du monde passent par la Méditerranée. Or, la paix dans cette mer est tributaire de la prospérité des pays riverains surtout ceux du sud », a conclu M. Masmoudi.

Le chef de la diplomatie tunisienne a été accueilli à son arrivée par MM. Ahmed Ben Arfa, secrétaire général du ministère des Affaires Etrangères, Hassen Fodha, chef du cabinet du ministre, ainsi que par de hauts fonctionnaires du département des Affaires Etrangères.

Soulignons que M. Hachemi Ouannès, chef de la division Europe au même département, est arrivé à bord du même avion.

Action. 19 mai 72

La sous-traitance : une perspective de développement pour la Tunisie

Presse 4/12/72

La Tunisie encourage, protège et oriente les investissements étrangers

La sous-traitance offre à la Tunisie une possibilité réelle de développement au stade actuel de son industrialisation. Deux importants facteurs favorisent une telle perspective : sa stabilité politique et sa situation géographique.

Le gouvernement tunisien non seulement encourage les investissements étrangers, mais aussi les protège et les oriente. L'existence d'un code des investissements et la création d'un centre national d'études industrielles sont à cet égard significatives.

D'autre part la proximité de la Tunisie de cette grande zone industrielle qu'est l'Europe, permet d'envisager une telle possibilité, d'autant plus que les coûts des transports, problème majeur pour la diffusion de la sous-traitance, sont relativement peu élevés.

La sous-traitance, qui consiste à fabriquer pour le compte d'un donneur d'ordre, national ou étranger, des pièces entrant dans des ensembles plus complexes, destinés à être livrés à la consommation intérieure ou extérieure, peut être considérée comme un début d'industrialisation rapide, peut coûteuse et obéissant aux normes de fabrication internationale, sans parler de ses effets sur l'emploi, qui est actuellement la préoccupation majeure du gouvernement tunisien.

Cette formule n'est récente que dans les pays en voie de développement. Dans les pays industrialisés, la formule est aussi vieille que l'industrialisation elle-même, mais elle s'est généralisée depuis 1950, date à partir de laquelle on a assisté à une multiplication des bourses de sous-traitance partout en Europe. Actuellement, on peut même dire qu'elle a tendance à devenir non plus l'exception mais la règle.

Ses applications sont nombreuses et touchent des domaines très variés (industrie automobile, textiles, construction navale, etc...).

Cette formule permet, sans investissements supplémentaires, de faire travailler les équipements existants, surtout quand on sait qu'au premier stade de leur création les entreprises industrielles des pays en voie de développement n'emploient leur capacité de production qu'à 30 ou 40 % et qu'elles font face à des charges qui compromettent leur rentabilité, du moins à court terme.

Cette situation s'explique par l'exiguïté du marché dans les pays en voie de développement à cause, d'une part, de la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs et, d'autre part, de l'incapacité, pour leurs produits de concurrencer ceux des pays d'un niveau industriel et technique élevé.

C'est pour cela que la sous-traitance est un moyen de rompre ce cercle vicieux du sous-développement, dans la mesure où elle contribue à assurer une meilleure efficacité aux entreprises nationales, en mettant en valeur leurs capacités de production jusqu'ici sous-employées, et dans la mesure où elle procure à ces entreprises de nouveaux profits découlant de l'augmentation du pouvoir d'achat par le biais des emplois qu'elle crée. Elle permet en outre de brancher l'entreprise sur les marchés extérieurs et contribue ainsi à assainir la balance commerciale.

La sous-traitance a d'autre part des effets d'entraînement considérables sur tout le secteur industriel, notamment par la formation sur le tas d'une main-d'œuvre qualifiée et par l'adaptation de nos produits à la concurrence étrangère. Ceci nécessite une meilleure gestion et un effort de compression des coûts de production. Elle permet enfin et surtout d'exploiter rationnellement la fabrication de produits complets.

La sous-traitance a démarré en Tunisie en 1965, dans le secteur des confections, sur l'initiative de la société tunisienne de banque et avec le concours du ministère de l'Economie nationale. Mais cette tentative resta lettre morte à cause de la faiblesse du niveau technologique. C'est à partir de 1969 que l'on a commencé à enregistrer des succès, notamment dans le domaine de la mécanique et des textiles, et depuis lors on a assisté à une multiplication de la création de cette formule, soit pour les besoins d'industriels tunisiens, soit pour le compte de donneurs d'ordre étrangers.

Les résultats ont été tels que la Tunisie est sur la voie d'instituer sa propre bourse de sous-traitance, qui sera chargée de l'exploration des besoins des marchés extérieurs et des possibilités de production des entreprises tunisiennes, et d'harmoniser ces deux données pour assurer une meilleure efficacité à nos entreprises nationales qui ne fonctionnent actuellement, qu'à 50 % de leurs possibilités réelles de production.

Cependant, il est nécessaire que la Tunisie se prépare à l'introduction de cette formule qui exige, au préalable, un niveau industriel appréciable et une gestion optimale au niveau de l'entreprise. L'effort d'industrialisation que la Tunisie n'a cessé de déployer depuis son indépendance, et surtout le niveau actuel des structures d'accueil et de la recherche sur la productivité, permet d'être optimiste.

M. Hédi Nouira lui-même quand il était à la tête du ministère de l'économie nationale, n'a pas manqué de mettre l'accent sur l'utilité de cette forme de coopération en insistant sur ses effets induits et cumulateurs, qui ne tardent pas à faire « boule de neige » sur le reste de l'économie.

La Tunisie est, d'autre part, le seul pays africain à avoir participé au marché international pour la diffusion de la sous-traitance, tenu à Nancy du 20 au 24 avril 1971, et qui a été la première manifestation du genre.

Mais c'est la sous-traitance de spécialité qui consiste à fabriquer à des prix moins élevés et dans un temps record des pièces finies pouvant servir à la fabrication d'autres produits, qui offre le plus d'avantages à la Tunisie, puisque les entreprises gardent les mains libres et sont seules responsables de l'écoulement de leur production.

La deuxième forme de sous-traitance, à savoir la sous-traitance de capacité, reste tributaire des besoins des donneurs d'ordre et de la conjoncture de marchés, éléments qui échappent au contrôle des entreprises, lesquelles ne pratiquent la sous-traitance de capacité qu'occasionnellement, sur commande et comme son nom l'indique lorsqu'elles ont des capacités de production disponibles.

En effet, dans la sous-traitance de capacité, l'entreprise, soumise aux desiderata de donneurs d'ordres dont elle ne peut connaître la stratégie de production, reste dépendante des investissements supplémentaires pour assurer leur approvisionnement en pièces détachées, et de se voir subitement retirer le contrat de sous-traitance, généralement annuel.

C'est pour cela que l'une des conditions essentielles pour qu'une entreprise soit apte à faire de la sous-traitance est d'avoir au moins la moitié de sa production orientée vers le marché intérieur. C'est pour elle une garantie de survie en cas de rupture de son contrat. D'ailleurs les risques d'une éventuelle rupture des contrats de sous-traitance peuvent s'étendre au domaine de l'emploi, en compromettant sa stabilité.

Une enquête réalisée par l'école nationale d'administration montre que les industriels tunisiens préfèrent plutôt une autre forme de coopération, à savoir l'association, qui est le cas limite de la sous-traitance, parce qu'elle évite tous ses inconvénients du fait qu'il y a un partage des profits et des risques, et parce que le caractère aléatoire de la sous-traitance est alors surmonté. Mais la situation actuelle de notre industrie ne répond pas aux critères essentiels de réussite totale d'une opération de sous-traitance dans certains secteurs. Ce qui rend nécessaire la recherche d'une autre formule susceptible de permettre une industrialisation rapide.

(T.A.P.)

Dans le cadre de la promotion des exportations textiles

SINGER offre aux confectionneurs tunisiens son nouveau matériel perfectionné

La Presse 26/5/72

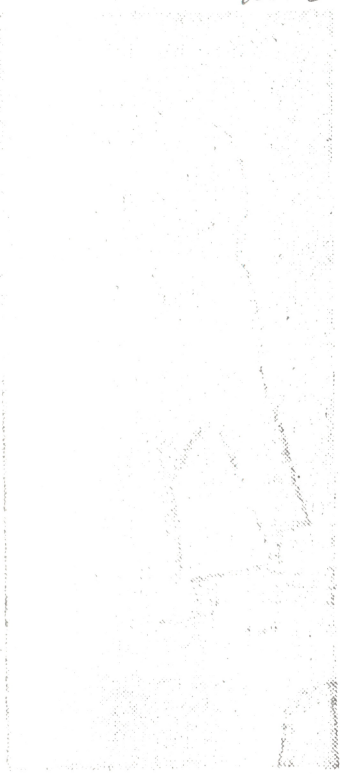

M. COUTURIER : « La Tunisie doit se préparer à conquérir le marché européen de la confection»

Avec pour thème « Qualité et Productivité » la Société SINGER a organisé les mercredi 24 et jeudi 25 Mai 1972 un séminaire à l'intention des industriels textiles tunisiens et plus particulièrement aux confectionneurs et bonnetiers.

Mercredi dans les salons de l'Hôtel Africa, les industriels étaient venus nombreux pour faire connaissance avec les toutes dernières machines fabriquées par la Société SINGER qui au cours de ces récentes années a réussi à améliorer considérablement la rentabilité du matériel en assurant au produit fini, une qualité accrue.

A l'occasion de cette rencontre entre l'industrie de confection et SINGER, M. Couturier, Directeur de la Société Singer pour l'Afrique du Nord a prononcé une allocution. En s'adressant aux confectionneurs et bonnetiers professionnels, au Directeur de la Fédération Nationale du Textile et aux représentants du Ministère de l'Economie nationale, M. Couturier a mis l'accent sur les grandes possibilités d'exportation offertes à l'industrie textile tunisienne qui doit dès à présent repenser sa production quantitativement et qualitativement en fonction de l'immense marché européen.

Le Directeur Régional de la Société Singer a soutenu les aspects conjoncturels favorables de l'économie européenne en déclarant :

« Les statistiques européennes mettent en évidence le déplacement progressif des industries de confection d'Europe vers d'autres pays limitrophes. Ce déplacement est motivé par les charges de plus en plus lourdes affectant les industries de la confection des pays européens, leur interdisant tout espoir de concurrencer les prix de la production des pays ayant des charges moins importantes.

Les conjonctures sociales actuelles de quelques pays ayant déjà bénéficié de ce déplacement, tels l'Italie : le Portugal ; la Yougoslavie etc... suscitent chez les investisseurs le besoin de chercher ailleurs un climat industriel et social plus rentable. La troisième génération d'investisseurs, a indiqué M. Couturier, estime que les pays d'Afrique du Nord offrent actuellement les meilleurs avantages pour les productions d'articles confectionnés. La Tunisie conserve une place de choix dans cette région Nord-Africaine pour satisfaire les demandes énormes de l'Europe Occidentale.

A une position géographique idéale, s'ajoute un climat économique favorable aux investissements étrangers qui sont bien protégés grâce à une législation aménagée offrant des avantages intéressants.

En outre, la main-d'œuvre tunisienne est appréciable. Elle est fine et adaptable, les charges restent raisonnables dans votre pays.

L'ensemble de tous ces éléments et l'intensification des contacts commerciaux établis avec les pays du Marché Commun ont permis de réaliser une conjoncture favorable à l'accès des marchés européens, pour lequel les industriels tunisiens se doivent d'œuvrer vite dans ce domaine ».

Dans cette nouvelle démarche de l'industrie de la confection, Singer offre en y joignant son know-how, les derniers perfectionnements techniques qui permettront aux confectionneurs d'accéder aux critères de quantité et de qualité requis par la clientèle européenne.

En effet, Singer a transposé avec succès l'habileté de l'ouvrière d'antan à la machine moderne en la mécanisant au maximum. Aujourd'hui la machine doit tout faire pour accroître la production, simplifier le travail de l'homme et assurer une qualité irréprochable au produit. De cette technologie appliquée aux machines grâce aux progrès réalisés dans le domaine de l'électronique, la qualification professionnelle de l'employé est réduite au niveau le plus sommaire. L'ouvrier n'est plus qu'un manipulateur entraîné.

En conclusion, M. Couturier a rappelé que dans les cinq prochaines années, la Tunisie, comme les pays d'Afrique du Nord peut devenir l'un des centres importants d'exportation de confection vers l'Europe Occidentale.

Des atouts potentiels, une chance importante existent pour les pays maghrébins, notamment la Tunisie. Il convient dès maintenant de conquérir ce marché.

L'exposé de M. Couturier a été clos par la projection d'un film qui fait le point des grands progrès accomplis par les machines Singer au cours du dernier quart de siècle. Commentée avec intérêt par les professionnels conviés, cette projection s'achevant a donné la vedette aux nombreuses machines Singer exposées dans le salon. Entourés par plusieurs responsables du secteur de la confection elles provoquèrent un vif intérêt auprès des invités.

Un buffet abondant a réuni ensuite industriels, fonctionnaires et responsables Singer mettant un chaleureux et amical point final à cette première journée Singer, vouée à la promotion de l'industrie de la confection en Tunisie.

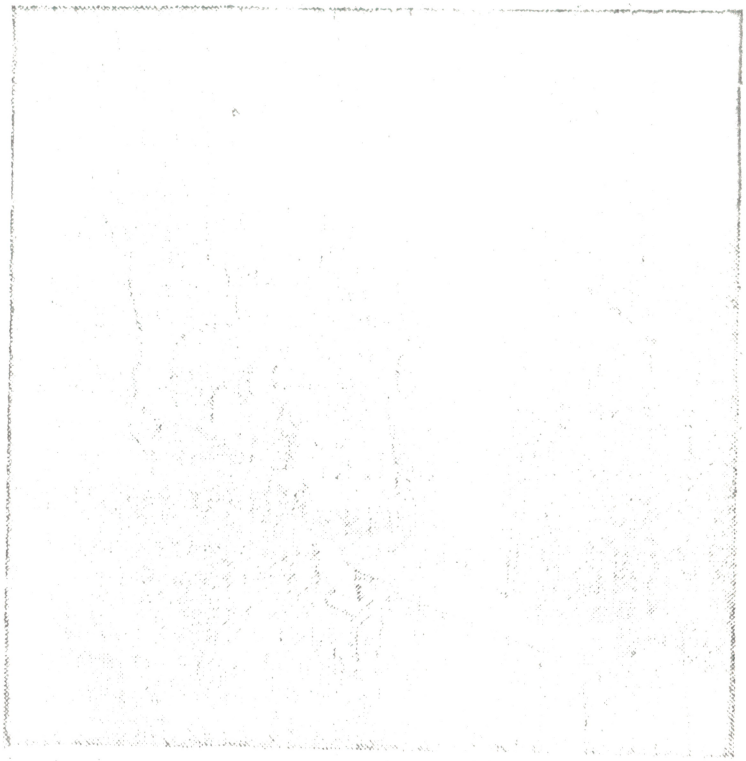

Les confectionneurs prennent connaissance des nouvelles machines SINGER

Action 24 mai 74

UNE DELEGATION DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS A TUNIS

Une délégation du conseil national du patronat français (CNPF) forte de dix huit membres représentant les secteurs des banques, des textiles, du tourisme et du thermalisme, des industries chimiques et de l'agriculture, est arrivée hier après midi à 15h10 à Tunis en provenance de Paris.

La visite de cette délégation conduite par M. Jacques Lefebvre, Président du « Comité Tunisie » au CNPF s'inscrit dans le cadre des échanges franco-tunisiens et de la promotion des investissements français en Tunisie. Elle fait suite à la visite effectuée il y a seize jours par M. Chedli Ayari, Ministre de l'Economie Nationale à Paris.

Action mai 74

A SON DEPART DE TUNIS LE CHEF DE LA DELEGATION DU C.N.P.F.

La Tunisie est une terre d'accueil exceptionnelle pour les investisseurs étrangers

La délégation du conseil national du patronat français (CNPF) a quitté Tunis hier à 15h40 au terme d'une visite de cinq jours en Tunisie ou elle a eu des contacts avec les hommes d'affaires et les milieux économiques tunisiens et notamment avec MM. Mansour Moalla ministre du Plan Mohamed Ghédira Gouverneur de la Banque Centrale Meikki Zidi Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Economie Nationale Hassan Belkhoja Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque et les responsables de l'Utica

Avant son depart M. Jean Lefevre Chef de la délégation française a déclaré que les résultats de la visite en Tunisie de la délégation du CNPF ont été très positifs.

M. Lefevre a ajouté que tous les membres de la délégation partent satisfaits de leur séjour en Tunisie.

M. Jean Lefevre a particulièrement fait remarquer que la Tunisie est une terre d'accueil exceptionelle pour les investisseurs étrangers tant par sa législation que par son administration et sa population.

Action 16 mai 74

10, RUE DE RO
TEL : 243.406

MASMOUDI s'adressera au Parlement européen

Tunis, (T.A.P.). — M. Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires Etrangères, a quitté Tunis hier à treize heures vingt à destination de Paris à bord du courrier régulier de « Tunis-Air » d'où il se rendra à Strasbourg pour assister aux réunions du parlement suprême.

Le ministre des Affaires Etrangères a fait une déclaration à l'aéroport dans laquelle il a indiqué que le parlement européen siégeant à Strasbourg lui a adressé une invitation depuis près d'une année pour faire devant les parlementaires européens réunis en séance extraordinaire une conférence sur les relations entre la Tunisie et l'Europe et le rôle de la Méditerranée.

M. Masmoudi a indiqué également que les réunions du parlement européen au cours du mois de mai revêtent une importance particulière, précisant qu'il fera sa conférence ce matin en présence des députés de l'Europe et probablement de quelques ministres européens.

Le chef de la diplomatie tunisienne a ajouté qu'il profitera de l'occasion pour s'entretenir avec les personnalités européennes présentes de tout ce qui est susceptible de raffermir les relations entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée d'une façon générale et entre la Tunisie et la C.E.E d'une façon particulière.

M. Masmoudi a enfin indiqué qu'il visitera le consulat de Tunisie à Strasbourg.

La visite de M. Masmoudi durera quarante-huit heures. Il est accompagné de M. Hachemi Ouanès, chef de la division Europe au ministère des Affaires Etrangères.

Action, 16 mai 74.

MASMOUDI :

● Les pays du Sud de la Méditerranée devraient développer leurs relations avec le Conseil de l'Europe

Tunis, (T.A.P.). — M. Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires Etrangères, a regagné hier soir Tunis à dix-huit heures quarante-cinq à bord d'un Boeing de la compagnie Tunis-Air, après avoir donné une conférence sur les problèmes méditerranéens devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Au salon d'honneur de l'aéroport de Tunis-Carthage, M. Masmoudi a fait une déclaration dans laquelle il a dit notamment que « les contacts que nous avons avec le Conseil de l'Europe ne sont pas aussi fréquents qu'ils devraient l'être ».

« Cette visite m'a permis de faire connaissance avec cet organisme européen et ses différentes structures. Je pense que les pays arabes et les pays du sud de la Méditerranée ont négligé cet aspect de leurs relations avec l'Europe, car cet organisme comprend dix-sept pays européens. Or Israël a su jusqu'à présent profiter de ce conseil où il a des observateurs permanents.

« Il y a beaucoup de conventions d'accords et de travaux du Conseil de l'Europe que nous ignorons », a poursuivi M. Masmoudi qui a ajouté : « Je dois remercier les organisations du Conseil de l'Europe d'avoir donné l'occasion au ministre tunisien des Affaires Etrangères de donner une conférence sur les problèmes méditerranéens ».

Parlant des contacts qu'il a eus avec les parlementaires européens, les membres du secrétariat et de la commission politique du Conseil de l'Europe, M. Mohamed Masmoudi a dit qu'« il a attiré l'attention de ses interlocuteurs sur les problèmes de la paix en Méditerranée, de la compétition des « super grands » dans cette mer et sur la nécessité pour l'Europe de contribuer au développement des pays de la rive sud de la Méditerranée ».

(SUITE EN P. 4)

Reçu par M. Hédi Nouira, le directeur de la Banque nationale parisienne déclare :

L'ECONOMIE TUNISIENNE EST EN BONNE SANTE

Tunis, (TAP). — M. Hédi Nouira, Premier Ministre, a reçu hier matin à 9 h 15, au palais du gouvernement à la Kasbah, M. Jacques Dromer, directeur général adjoint de la Banque Nationale de Paris.

A l'issue de l'entrevue qui a duré 45 minutes, M. Dromer a déclaré :

« Je suis venu saluer M. le Premier Ministre que j'avais eu l'occasion de rencontrer très souvent à Paris ou à l'étranger alors que j'étais fonctionnaire de l'Etat français et que M. Hédi Nouira occupait les fonctions de gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie.

Il a fait remarquer en outre que c'est sa première visite en Tunisie en tant que responsable, notamment des activités internationales de la Banque Nationale de Paris, l'une des plus grandes banques du monde.

M. Dromer a indiqué, par ailleurs, qu'il est heureux de constater que l'économie tunisienne est en bonne santé et de retrouver certains amis tunisiens responsables de nombreuses activités dans notre pays.

Interrogé sur les relations entre la Banque Nationale de Paris et la B. C.T., M. Dromer a indiqué que les deux banques entretiennent les meilleures relations, précisant que la banque nationale de Paris a des intérêts à l'U.B.C.I. (Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie) dont la Banque Centrale de Tunisie est le tuteur au même titre que tout le système bancaire tunisien.

Action 25/5/72

M. JEAN DROMER

de la Banque Nationale de Paris en visite à Tunis

Monsieur DROMER, Inspecteur des Finances, Directeur Général Adjoint de la Banque Nationale de Paris (B.N.P.) vient de faire un séjour à TUNIS dans le cadre des relations anciennes et étroite de la B.N.P. avec la TUNISIE.

Monsieur DROMER a été reçu en audience par Monsieur Hédi NOUIRA, Premier Ministre, et par plusieurs personnalités du Gouvernement notamment le Ministre du Plan et le Ministre des Finances.

Au cours de cette visite, qui prend un relief particulier au moment où des industriels français envisagent d'apporter une contribution renforcée à l'expansion de l'économie tunisienne, Monsieur DROMER a rencontré également les principaux responsables des secteurs économique, financier et bancaire tunisiens.

Comme on le sait, la B.N.P., qui constitue le premier groupe bancaire d'Europe Continentale, est installée dans 60 pays et sa filiale, l'U.B.C.I., apporte une contribution importante au système bancaire tunisien.

Action 13 mai 72

Fin de la visite éclair de Masmoudi à Tripoli et à la Valette

La situation en Méditerranée thème central de sa visite

Tunis, (T.A.P.). — M. Mohamed Masmoudi, ministre des Affaires Etrangères, a regagné Tunis, hier soir à vingt et une heures vingt à l'issue d'un bref voyage à Tripoli d'abord où il a eu un entretien avec le colonel Moamar El Gueddafi, président du Conseil de la Révolution Libyenne et président du Conseil des Ministres, auquel il a remis un message de la part du président Bourguiba; et à Malte ensuite où il a effectué une visite officielle et a eu deux entretiens avec le premier ministre maltais M. Dom Mintoff.

M. Masmoudi a déclaré à son arrivée qu'il a évoqué dans son entretien avec le colonel Moamar El Gueddafi les problèmes concernant le monde arabe et les dernières visites effectuées en Tunisie par les chefs d'Etat algérien et égyptien, ainsi que de la situation dans le bassin méditerranéen.

Parlant de sa visite à Malte, la première qu'il a effectué à cette île depuis son indépendance, M. Masmoudi s'est déclaré impressionné par l'héritage historique que l'île a gardé de la civilisation arabe, notamment dans le domaine linguistique. Il a mis l'accent sur l'accueil chaleureux que les responsables maltais lui ont réservé.

Le chef de la diplomatie tunisienne a indiqué qu'il s'est entretenu avec le premier ministre maltais, M. Dom Mintoff, à deux reprises de la situation qui prévaut dans le bassin méditerranéen, soulignant la préoccupation qu'a le gouvernement maltais de tout ce qui concerne cette région, comme l'instauration d'une paix durable dans cette partie sensible du monde et la nécessité de convaincre les pays européens de leur devoir d'œuvrer pour mettre le bassin méditerranéen à l'abri de la course aux armements et des crises.

M. Masmoudi a poursuivi qu'il a eu l'occasion de remarquer à Malte une grande sympathie et une profonde compréhension à l'égard de la cause arabe et de la lutte du peuple palestinien, soulignant que le mérite en revient principalement à l'attitude la Libye à l'égard de Malte ainsi qu'aux relations particulières d'estime

(SUITE EN P. 4)

M. MASMOUDI se rend en Libye et à Malte

(SUITE DE LA P. 1)

L'entrevue qui a duré une heure entre, apprend-on, dans le cadre de la consultation périodique entre les responsables des deux pays.

L'entretien a porté sur les relations fraternelles entre la Tunisie et la Libye, sur les problèmes d'intérêt mutuel ainsi que sur les efforts louables déployés par la République Arabe Libyenne en Afrique et dans le Bassin Méditerranéen.

A l'issue de cette entrevue, M. Mohamed Masmoudi s'est rendu en compagnie de M. Abdel Ati Labidi et de certains fonctionnaires de la direction du Protocole au nouveau siège du consulat général de la République Tunisienne à Tripoli où le drapeau national a été hissé.

M. Mohamed Masmoudi a été accueilli par M. Mongi Slama, consul général, qui lui a fait visiter ainsi que les autres personnalités les bureaux et services du consulat.

A 20 h. 15, heure locale (19 h. 15, h.t.) M. Mohamed Masmoudi a quitté Tripoli à destination de La Valette, capitale de Malte.

Rappelons que M. Masmoudi a quitté, hier à 14 h. 30, l'aéroport de Tunis-Carthage à destination de Tripoli.

Avant son départ M. Mohamed Masmoudi a déclaré qu'il est porteur d'un message du Président Bourguiba au Président Libyen Maamar El Gueddafi. Le ministre des Affaires Etrangères a ajouté qu'il va se rendre ensuite à Malte sur invitation de M. Dom Mintoff, Premier Ministre Maltais, qui avait formulé le désir de rencontrer des responsables tunisiens lors qu'il avait reçu les lettres de créance de M. Amor Fezzani ambassadeur de Tunisie à la Valette. M. Masmoudi a précisé qu'il rencontrera M. Dom Mintoff samedi prochain.

Le ministre des Affaires Etrangères a profité de la présence du Dr. Ahmed Laraki envoyé spécial du Roi Hassan auprès du Président Bourguiba qui vient d'arriver du Maroc à l'aéroport de Tunis-Carthage pour échanger avec lui des propos amicaux.

M. Masmoudi a été salué à son départ par MM. Ahmed Ben Arfa, secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, Salah Ladgham directeur des Affaires Politiques au même ministère, Hassen Fodha, chef du cabinet du ministre des Affaires Etrangères, Habib Chatti, ambassadeur de Tunisie à Alger, Slaheddine Ben Hamida, président-directeur général de l'Agence Tunis-Afrique-Presse et Fraj Ben Jelil ambassadeur de Libye à Tunis.

Action 12 mai 72

de la Caisse française des retraités des T. P.

Tunis, (T.A.P.). — M. Hédi Nouira, premier ministre, a reçu hier après-midi à seize heures trente au palais du gouvernement à la Kasbah, M. Yves Pergeaux, directeur général de la Caisse Nationale Française des Retraites des Ouvriers des Bâtiments et des Travaux Publics (C.N.R.O.) et la délégation qui l'accompagne et qui se compose de cinq membres dont M. Gonon, président-directeur général de la Société des Grands Travaux de Marseille.

A l'issue de l'audience, qui a duré trente minutes, M. Pergeaux a indiqué que son entretien avec le premier ministre a porté sur la coopération entre le gouvernement tunisien et la C.N.R.O., notamment en ce qui concerne l'aménagement du village de vacances « Chems » à Skanès, réalisé par la C.N.R.O. au profit des ouvriers français du bâtiment et des travaux publics.

M. Pergeaux a conclu en se félicitant de l'intérêt manifesté par le premier ministre aux projets que la C.N.R.O. souhaite pouvoir réaliser prochainement en Tunisie.

(SUITE EN P. 4)

Mme WASSILA BOURGUIBA PRESIDERA SAMEDI L'INAUGURATION D'UNE KERMESSE AU CLUB « TAHAR HADDAD »

Mme Wassila Bourguiba présidera, samedi à 15 h au Club « Tahar Haddad » sis Place Pasteur, l'inauguration d'une Kermesse organisée au profit du Croissant Rouge Tunisien dont les campagnes nationales d'information et de collecte de dons se poursuivront jusqu'à lundi prochain.

Au cours de cette Kermesse, des dons envoyés, à l'occasion de la célébration du 8 mai, par des institutions humanitaires similaires par des pays amis et frères ainsi que par un grand nombre d'organications nationales seront mis en vente.

Action 12 mai 71

Signature d'une convention de recherche pétrolière entre la Tunisie et une compagnie française

M. Chedli Ayari, ministre de l'Economie Nationale, a signé hier à dix heures au siège de son département en présence de M. Mekki Zidi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie Nationale, une convention de recherche pétrolière entre l'Etat tunisien et un consortium composé d'Amoco Tunisia Oil Company, filiale de la Standard Oil of Indiana, Total Exploration Tunisie, filiale de la compagnie française des pétroles et AGIP-SPA, filiale du groupe ENI.

Le permis, qui sera attribué en vertu de cette convention, est situé sur le plateau continental tunisien.

Outre les conditions fiscales particulièrement avantageuses pour l'Etat, celui-ci s'est réservé le droit de prendre des participations dans l'exploitation des gisements qui seront éventuellement découverts.

M. Chedli Ayari donnera samedi une conférence de presse

M. Chedli Ayari, ministre de l'économie nationale, donnera samedi prochain à 15h au siège de son département, une conférence de presse consacrée aux résultats de la visite qu'il vient d'effectuer en France.

Action 12 mai 71

M. Nouira reçoit le Directeur de la Caisse française des retraités des T. P.

(SUITE DE LA P. 1)

A son arrivée à Tunis, M. Pergeaux a déclaré qu'au cours de sa visite de trois jours en Tunisie, il aura des contacts avec les responsables tunisiens afin de régler les problèmes en suspense relatifs au village de vacances de Skanès, projet réalisé par la C.N.R.O. au profit des ouvriers du bâtiment et des travaux publics en France.

Ce village (1.200 lits), a-t-il ajouté, constitue un premier test en Tunisie pour la Caisse qui, encouragée par l'hospitalité et le climat tunisiens ne manquerait pas d'y construire d'autres.

M. Pergeaux a été reçu hier après-midi successivement par MM. Mekki Zidi, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie Nationale, Hédi Nouira, premier ministre, et les responsables de l'Office de Tourisme. Aujourd'hui, il visitera les réalisations touristiques à Monastir.

Enfin, demain, il effectuera une visite à Jerba avant de prendre l'avion directement pour Paris.

A sa descente d'avion, M. Pergeaux a été accueilli par M. Hédi Mestiri, directeur de la C.N.R.O. en Tunisie et des responsables de l'Office National du Tourisme.

Action 12 mai 71

UN GROUPE DE BANCAIRES FRANÇAIS

M. Hédi Nouira, Premier Ministre, a reçu hier à 10 heures au Palais du Gouvernement à La Kasbah, une délégation de présidents et directeurs généraux de groupes bancaires affiliés au crédit commercial et industriel (C.IC.) de France, qui tiennent un séminaire en Tunisie.

Cette délégation comprend MM. Charles Dangelzerf, président honoraire de la Banque de Tunisie et de plusieurs banques de France, Michel Caplain, président de la Compagnie Financière de Suède, Christian de La Varène, président du Crédit Industriel et Commercial, Jean Roquerbe, vice-président directeur général du Crédit Industriel et Commercial, Jean Pierre Fourcade, directeur général du Crédit Industriel et Commercial.

La réunion s'est tenue en présence de M. Boubaker Mabrouk, président directeur général de la Banque de Tunisie.

Action 13 mai 71

blics et privés ! La rupture de 1830 à 1962 pourrait en partie l'expliquer. Mais c'est surtout la volonté algérienne d'affirmer sa jeune personnalité arabo-musulmane qui a permis au ministère de l'Enseignement originel et des Affaires religieuses d'exprimer de telles ambitions. On peut espérer que celles-ci, sans renoncer à « l'originel », sauront demeurer « ouvertes » aux réalités modernes et aux multiples expériences religieuses que connaît encore l'humanité. En Algérie, l'institution historique des habous, dont on avait été frustré, réapparaît donc, mais transformée : y aurait-elle pris de nouvelles significations ? Il conviendra de suivre de très près les prochaines histoires parallèles des trois pays d'Afrique du Nord où l'institution du habous vient de connaître une telle évolution.

LA SOUS-TRAITANCE, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL TUNISIEN?

On observe à l'heure actuelle, aussi bien en France qu'à l'étranger, une tendance à la restructuration de l'ensemble des capacités industrielles de production. A côté des entreprises géantes, les unités de dimensions plus modestes sont appelées à jouer un rôle croissant.

La sous-traitance, mode d'organisation des relations de production entre la grande et la petite entreprise aussi bien qu'entre unités de dimensions comparables, constitue l'une des formules les plus adaptées à l'accomplissement de cette tendance.

Toutefois, c'est sur le plan international que la sous-traitance devrait dans les prochaines années connaître le développement le plus remarquable ; on assiste en effet à une remise en cause de certains des principes implicites du commerce international, dont l'un des objectifs serait de parvenir enfin à cette « division internationale du travail » prônée par Ricardo.

Les pays en voie de développement devraient être parmi les premiers bénéficiaires de ces diverses tendances ; d'ores et déjà certaines organisations internationales se sont préoccupées de promouvoir leurs aptitudes et leurs capacités auprès des industriels des pays développés : tel est le sens de l'action entreprise par le Centre de Développement de l'O.C.D.E. ainsi que par l'O.N.U.D.I.

Les pays du Maghreb ont rapidement saisi l'intérêt que pourraient représenter pour eux la sous-traitance internationale ou les formes de coopération industrielle qui peuvent lui être assimilées. L'expérience tunisienne, par son ancienneté, est la plus approfondie et la plus riche d'enseignements.

Après leur accession récente à l'indépendance politique, les pays du Maghreb ont été confrontés à la nécessité de s'engager dans un processus d'industrialisation qui leur permette de fonder à long terme leur autonomie sur le plan économique. En l'absence d'un cadre institutionnel maghrébin qui puisse servir de base à l'élaboration d'une politique industrielle commune aux quatre pays, les options retenues reflètent tant les conditions matérielles propres à chacun d'eux que les conceptions économiques de leurs dirigeants.

Si les responsables algériens misent sur l'industrie lourde comme moteur du développement économique, en Tunisie au contraire c'est aux industries de transformation qu'a été accordée la priorité. Ce choix ne résulte pas de simples considérations d'ordre économique, il traduit également des préoccupations politiques sous-jacentes : l'Algérie entend conquérir son autonomie économique à « marche-forcée », et sans concession à l'étranger tandis que la Tunisie compte avant tout sur la réceptivité des marchés étrangers et cherche à mettre en œuvre des formules de coopération industrielle qui lui permettent de bénéficier du dynamisme de l'industrie européenne sans aliéner ses pouvoirs de décision.

L'environnement économique

UN PAYS PAUVRE EN RESSOURCES

Le plus petit des pays d'Afrique du Nord, tant par la superficie que par la population, la Tunisie, est également l'un des moins favorisés en ce qui concerne les ressources naturelles. Le pétrole découvert récemment ne peut être comparé, pour l'importance, aux gisements algériens ou libyens ; quant aux ressources tunisiennes plus traditionnelles, telles que les phosphates, le plomb ou le

fer, elles ne sont pas suffisantes, soit en quantité, soit en valeur, pour servir de base au développement industriel du pays. C'est ce que confirment les statistiques : en 1969, les industries extractives, à l'exclusion du pétrole, ne contribuaient que pour 1,5 % au P.I.B., et les industries chimiques, c'est-à-dire essentiellement les industries de transformation des phosphates, n'y contribuaient que pour 0,5 %.

Il existe bien entendu un domaine dont l'importance relative reste encore grande : les industries agricoles et alimentaires. En 1969 elles contribuaient pour près de 5 % au P.I.B. ; mais ce pourcentage est en constante dégradation depuis 1960, et en dépit d'efforts de réanimation certains, rien ne permet d'espérer un renversement de cette tendance. Ancien grenier à blé de l'empire romain, la Tunisie se voit contrainte de limiter ses ambitions dans le domaine alimentaire à la satisfaction de la consommation intérieure, et à des exportations, limitées en volume, de produits de qualité.

LE PARADOXE DEMOGRAPHIQUE

Mais la Tunisie dispose d'un potentiel « naturel » vaste, et générateur d'un dynamisme propre : sa population. Cinq millions d'habitants en 1970, dont 55 % sont âgés de moins de 20 ans, et 18,5 % de moins de 5 ans. Une analyse plus approfondie révèle toutefois un déséquilibre d'origine démographique et dont les conséquences actuelles sont préjudiciables au pays. En effet, la population tunisienne dans son ensemble ne constitue pas un marché suffisamment vaste pour assurer à elle seule la rentabilité des entreprises productrices de biens de consommation surtout si l'on tient compte du fait que le revenu annuel par habitant est, en moyenne, de 100 dinars, soit à peu près 1.000 francs.

En contrepartie, et en dépit de l'étroitesse du marché tunisien, la main-d'œuvre potentielle est nombreuse, et l'industrie, en raison de son faible développement, ne lui offre encore que des débouchés limités. En 1966, les industries extractives et manufacturières n'employaient que 11,6 % de la population effectivement active, contre près de 50 % pour l'agriculture.

Cet état de fait se traduit en premier lieu par un chômage important : seuls 75 % des hommes en âge de travailler ont une activité productive, et le chômage réel, déduction faite de la population estudiantine, affecte près de 18 % des hommes de plus de 15 ans ; en second lieu, la population active, dans l'industrie notamment, est sous-employée, ce qui affecte directement sa productivité.

Toutefois, si l'on tient compte d'une ouverture éventuelle des marchés étrangers à la production tunisienne, ce volume de main-d'œuvre inemployée ou sous-employée peut être considéré comme un atout sérieux quand l'on sait que l'ouvrier tunisien est très apprécié en Europe.

UNE TRADITION LIBERALE

Comme dans de nombreux pays jeunes, les débuts de l'industrialisation en Tunisie ont suivi l'accession à l'indépendance ; cependant, c'est avec les débuts de la planification que les efforts entrepris en ce sens, tant dans le secteur privé que du côté des pouvoirs publics, ont pris toute leur ampleur. Mais il faut souligner que la planification tunisienne est caractérisée par sa souplesse, et qu'après une courte erreur de parcours, elle s'est éloignée de toute tendance véritablement « dirigiste » ; dans ce système de libéralisme modéré, les pouvoirs publics n'entendent jouer qu'un rôle de coordination destiné à prévenir les excès qu'un libéralisme intégral pourrait engendrer.

Les options pratiques qui ont été retenues par les divers gouvernements, en accord avec le patronat, reflètent cette position de principe. Parmi ces options, il faut signaler notamment ici une priorité incontestable accordée aux industries utilisant beaucoup de main-d'œuvre, la promotion des exportations industrielles et donc l'accession des entreprises tunisiennes aux conditions susceptibles de les rendre concurrentielles tant sur le plan des prix qu'en ce qui concerne la qualité ; il faut noter aussi une politique sélective des investissements destinée à éviter les double-emplois d'équipements coûteux.

Les deux objectifs ainsi poursuivis sont d'une part de réduire l'excédent des importations sur les exportations et d'autre part de parvenir à un meilleur emploi — qualitatif aussi bien que quantitatif — de la main-d'œuvre et des équipements.

La coopération industrielle avec l'Europe

Il est évident que livrée à elle-même la seule Tunisie, ne pourrait atteindre de semblables objectifs qu'à très long terme ; c'est la raison pour laquelle les responsables de l'activité économique cherchent, depuis déjà plusieurs années à mettre en application des formules de coopération avec l'industrie européenne qui permettent de sauvegarder leur autonomie de décision. Une telle solution ne peut être envisagée que dans la mesure où chacun des partenaires en présence peut en escompter un bénéfice direct. Pour préciser les idées sur ce point, nous emprunterons à une publication de la Commission économique pour l'Europe la définition suivante : « Il semble raisonnable d'exiger que pour pouvoir être rangés sous l'appellaton de coopération industrielle, les accords interentreprises remplissent les conditions ci-après : porter sur des opérations de production ou opérations techniques importantes des entreprises respectives présentant, sur une longue période, un intérêt commun pour les partenaires, intérêt commun qui s'étend souvent, dans les formes de coopération plus complexes, aux activités connexes de commercialisation et aux services après-vente » (1).

Bien entendu, cette définition demande à être adaptée aux réalités tunisiennes ; mais elle reste applicable dans son principe.

Deux considérations suffisent à l'amender : d'une part, et dans un premier temps au moins, la coopération avec la Tunisie ne pourra s'appliquer qu'à des opérations de

(1) Bulletin Economique pour l'Europe, vol. 21, n° 1, Genève, New York, 1970 : « La coopération industrielle Est-Ouest ».

production et relativement simples, d'autre part il est permis de supposer que, toujours dans une période de démarrage, les accords éventuels ne porteront pas nécessairement sur une durée prolongée. Ces réserves mises à part, la formule permet aux entreprises tunisiennes de bénéficier de marchés élargis. C'est sur ces bases que depuis près de cinq ans, divers organismes, et notamment la Société tunisienne de banque, cherchent à promouvoir le développement de la sous-traitance.

LA SOUS-TRAITANCE

« La sous-traitance ou co-production industrielle est un mécanisme de marché suivant lequel des entreprises ou unités de production indépendantes, par une division mutuelle du travail selon leurs capacités ou leurs spécialités, fabriquent en coopération des produits pour le marché. Cette pratique a pour but d'optimaliser la rentabilité des investissements en moyens de production ou en « know-how ».

« On parle de sous-traitance quand il est nécessaire que contractant (ou donneur d'ordres) et sous-traitant s'accordent sur certaines spécifications de la sous-fourniture.

« La sous-fourniture est fabriquée par le sous-traitant, et c'est le contractant qui l'intègre dans un ensemble qui peut être un produit pour le marché ou une sous-fourniture pour une autre entreprise. » (2)

La sous-traitance apparaît donc comme un arrangement contractuel aux termes duquel s'effectue un transfert de fabrication d'une entreprise à une autre, soit pour des raisons de disponibilité de charge, résultant d'un taux plus ou moins faible d'utilisation du potentiel de production, soit pour des raisons de compétence technique, soit pour des raisons d'opportunité géographique ; quel que soit le cas, elle trouve son fondement dans une comparaison des prix de revient.

« C'est ainsi que peuvent être considérés comme sous-traitants le fabricant d'organes mécaniques travaillant sur plan pour le compte d'un constructeur aéronautique, ou le petit « façonnier en confection » réalisant des modèles qui lui sont confiés par une grande entreprise qui en effectue la commercialisation ».

DES ATOUTS MULTIPLES

En règle générale, les industries de sous-traitance à l'exclusion du secteur textile qui est un cas un peu particulier, produisent des biens intermédiaires : c'est le groupe des industries mécaniques et connexes (électricité, électronique, etc.) qui en constitue le noyau.

La part de ces industries dans l'économie tunisienne est encore modeste, mais elles ont connu ces dix dernières années un taux d'expansion très supérieur à celui de l'ensemble des activités industrielles. Pour les industries mécaniques et électriques, la valeur ajoutée est passée de 1,2 millions de dinars en 1961 à 6,8 millions de dinars en 1970. Mais au-delà du dynamisme déjà manifesté, les perspectives d'avenir, notamment dans l'hypothèse d'un développement de la sous-traitance pour le compte d'entreprises européennes ,sont encore plus brillantes.

La Tunisie dispose en effet d'atouts incontestables dont elle ne fait que commencer à tirer parti. Le premier de ces atouts est constitué par la main-d'œuvre dont nous avons dit qu'elle est nombreuse, et dont il faut préciser que le coût est peu élevé par rapport aux coûts européens : les salaires horaires dans l'industrie mécanique varient entre 142 millimes (3) (1,50 franc) et 207 millimes (2,20 francs) charges sociales comprises. Bien entendu, il faut tenir compte ,au moins dans l'état actuel des choses, de la faible productivité de cette main-d'œuvre ; le plus souvent, elle est inférieure de près de 50 % à la productivité moyenne en Europe. Mais tout permet de supposer que cela puisse être amélioré ; en effet l'ouvrier tunisien travaillant en Europe s'est acquis une réputation justifiée de constance et d'application dans le travail.

UN EQUIPEMENT BIEN ADAPTE

Complémentaire de la main-d'œuvre, l'équipement dont disposent les entreprises tunisiennes est également en mesure de présenter un attrait appréciable pour d'éventuels « donneurs d'ordres » européens ; les véritables débuts de l'industrialisation sont encore récents, aussi les entreprises tunisiennes disposent-elles de matériels de production généralement acquis de fraîche date. Si certaines entreprises se sont équipées en matériel d'occasion, le parc-machine dans sa grande majorité est rarement âgé de plus de dix ans, voire de sept ou de cinq ans.

Quant à la charge, ou taux d'utilisation, de ces équipements, à quelques exceptions près, elle est très loin de son niveau optimal : la majeure partie des entreprises n'utilisent qu'une seule équipe par jour, et même dans ces conditions, elles ne travaillent que rarement à plus de 50 % de leur capacité effective.

Il n'est pas inutile de revenir sur les causes de cette situation. Au premier chef doivent être retenus l'étroitesse du marché tunisien et son faible pouvoir de consommation qui ne stimule pas la production et par conséquent grève indirectement la productivité.

Les conséquences d'une industrialisation empirique

La seconde raison de la faible productivité des industries mécaniques et connexes tient aux conditions du développement des entreprises dans ces branches d'activité. Ce développement s'est effectué d'une manière empirique, en l'absence de toute tentative d'harmonisation efficace ; il en résulte un suréquipement très net en ce qui concerne certaines machines d'usage courant et un sous-équipement non moins évident pour certains matériels plus spécialisés.

(2) Ir. A. Bos, ancien directeur de la Fondation néerlandaise pour la promotion de la sous-traitance (B.O.T.U.).

(3) 1 millime = 0,01 dinar tunisien.

C'est ainsi que, dans le domaine de la mécanique générale et plus particulièrement de l'usinage, s'il n'existe qu'une seule entreprise indépendante relevant du secteur industriel, il existe par contre un grand nombre d'ateliers dont certains fort bien équipés et relevant soit d'entreprises publiques telles que la Société nationale des chemins de fer tunisiens, soit d'entreprises privées dont l'activité principale est complémentaire, soit encore des filiales tunisiennes de certains constructeurs automobiles, soit enfin d'un secteur artisanal très développé.

Pour pallier ces divers inconvénients, il était tout naturel, dans un premier temps, de se tourner ainsi que nous l'avons dit vers les marchés européens ; cette démarche présente de nombreux avantages sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

UN EFFORT DE RATIONALISATION

Toutefois cette solution ne devrait pas exclure un effort de rationalisation sur le plan national. Jusqu'à présent seules de timides tentatives ont été entreprises en ce sens, et il semble que l'on se soit heurté à une réaction d'individualisme de la part des chefs d'entreprises. Quelques projets sont en cours d'étude ; la plupart d'entre eux concernent une meilleure utilisation des capacités disponibles en mécanique générale notamment. Il est également envisagé de mettre à la disposition d'éventuels donneurs d'ordre nationaux ou étrangers du secteur privé les capacités disponibles de certains ateliers dépendant d'entreprises publiques : la Société nationale des chemins de fer tunisiens pourrrait fabriquer des ressorts à lame pour le compte de la Société tunisienne d'industrie automobile par exemple.

Ces réalisations sont encore par trop limitées, et l'exemple modeste qu'elles donnent n'est pas suffisant pour prévenir la tendance, que nous avons observée, à un manque de concertation dans le choix des investissements productifs. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, une entreprise tunisienne désire créer, pour ses propres besoins, un atelier de moulage des matières-plastiques alors qu'une autre entreprise, qui n'est pas sa concurrente directe, dispose de ces mêmes équipements pour lesquels elle ne réussit pas à trouver de commandes en nombre suffisant.

Dans de telles conditions, la prétention d'obtenir des contrats de sous-traitance internationale pourrait n'apparaître que comme un pis-aller. Ce serait méconnaître certaines des qualités intrinsèques des industriels tunisiens, et surtout les bénéfices importants qu'ils peuvent tirer d'une coopération suivie avec leurs homologues européens.

LE ROLE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Banque de dépôt et surtout banque de développement, intéressée directement ou indirectement à l'avenir de 300 entreprises tunisiennes, la S.T.B. a été le premier organisme à mettre en évidence le rôle que pourrait avoir la sous-traitance dans la poursuite de l'industrialisation du pays. En 1967, la direction des études de la banque publiait un rapport intitulé « Pour une bourse tunisienne de sous-traitance », document révisé en 1969 ; le propos en était de préconiser la création d'un organisme dont la finalité était définie comme suit :

— Recenser les disponibilités industrielles et artisanales (ateliers de mécanique, chaudronnerie, moulage des plastiques, etc.).

— Mettre en présence l'offre et la demande de travaux et susciter un développement de cette offre et de cette demande.

— Entreprendre des actions pour que les entreprises sous-traitantes soient à même de répondre d'une manière satisfaisante au développement de la sous-traitance.

— Diffuser largement en Tunisie et à l'étranger les données sur les capacités « techniques » du pays et informer les sous-traitants des projets des donneurs d'ordres éventuels.

— Proposer aux autorités compétentes toutes mesures de nature à faciliter la réalisation de ces objectifs.

L'ampleur d'un tel programme explique en partie les difficultés auxquelles il s'est heurté, et la lenteur de sa mise en application ; ce n'est que cette année que le projet de création d'une bourse de sous-traitance tunisienne s'est vu accorder l'agrément du ministère de l'Economie nationale, et il devrait se concrétiser au début de l'année 1972.

Toutefois ,l'intervalle écoulé depuis 1967 a pu être mis à profit ; sous l'impulsion de la S.T.B. les organisations du patronat et de certaines professions, puis un nombre croissant d'entreprises se sont attachées à la promotion de la sous-traitance. Les réalisations les plus marquantes sont à porter au crédit du Centre national d'études industrielles, organisme créé à l'instigation du secrétariat permanent du P.N.U.D. et dépendant directement du ministère de l'Economie nationale.

LES PREMIERES DIFFICULTES

Les premiers contrats de sous-traitance internationale passés au bénéfice d'entreprises tunisiennes n'ont pas été sans soulever de nombreuses difficultés, voire sans provoquer certaines réticences de la part de l'un ou l'autre des partenaires. Toutefois, ces tentatives prennent une valeur exemplaire et ont permis d'éviter le renouvellement de certaines erreurs. A cet égard, le plus instructif semble être la coopération entre Berliet et une fonderie tunisienne. L'entreprise tunisienne reproche à son partenaire l'absence d'un contrat lui garantissant un volume minimum de commande pour une durée déterminée qu'elle souhaiterait aussi longue que possible ; pour l'heure les commandes de Berliet, renouvellées régulièrement, ne couvrent jamais plus de 3 à 6 mois, elles concernent une douzaine de pièces différentes (moyeux et pièces de châssis) pour un volume mensuel moyen voisin de 30 tonnes, mais qui peut atteindre 60 tonnes. Cette production « en dents de scie » est évidemment défavorable à la bonne marche de l'entreprise qui se trouve ainsi gênée dans ses efforts de prévision à moyen et même à court terme, et qui surtout court le risque permanent, en cas de mauvaise conjoncture, de perdre un client avec lequel elle réalise près de 30 % de son chiffre d'affaires pour la fonderie fonte.

Il est envisagé toutefois d'élargir le champ d'application de cette coopération, et de lui donner des bases plus stables ; en effet, Berliet pourrait, sous conditions, faire effectuer sur place l'usinage des pièces fondues, ce qui nécessiterait de la part de l'entreprise tunisienne un important effort d'équipement qui ne serait possible que dans le cadre d'un contrat portant au minimum sur une durée de deux ou trois ans. Cet équipement pourrait d'ailleurs être acquis par Berliet lui-même sur des crédits C.O.F.A.C.E.

L'adaptation des entreprises tunisiennes au " standard international "

Toutefois, pour qu'une entreprise européenne accepte de s'engager à ce point, il lui faut être sûre d'obtenir, en contrepartie, des prestations satisfaisantes par la qualité technique et par le prix. Dans le cas relaté plus haut, l'accord sur la qualité n'a pu être obtenu sans difficultés ; dans les premiers temps, les services de contrôle de Berliet se sont vus obligés de retourner en Tunisie un nombre élevé de pièces présentant des défectuosités plus ou moins graves. La principale raison de cet envoi de pièces que Berliet ne pouvait réceptionner résidait dans une insuffisance des installations de contrôle du sous-traitant, et dans le manque de formation du personnel qui lui était affecté. Pour y subvenir, un échange temporaire de personnel fut organisé, Berliet envoyant en Tunisie du personnel d'encadrement technique et recevant dans ses usines, pour complément de formation, plusieurs contremaîtres et ouvriers spécialisés de la fonderie.

Sur la base de cette coopération, qu'elle souhaite élargir par des accords similaires avec d'autres constructeurs européens, cette entreprise compte augmenter le coefficient de charge de ses installations (actuellement estimé à 65 % de leur capacité maximale), et diminuer ses prix de revient en se spécialisant et en augmentant ses séries.

C'est que, vulnérables sur le plan de la qualité technique, les entreprises tunisiennes ne le sont pas moins quant aux prix, et l'affrontement d'une concurrence étrangère risque, dans les premiers temps, de leur poser de sérieuses difficultés.

LE SYSTEME DE LA COMPENSATION

Conscient du handicap supporté par leurs entreprises dans une concurrence internationale « ouverte », certains responsables tunisiens se sont avisé des avantages présentés par le système de la compensation. Il repose sur le principe suivant :

« La valeur totale des marchandises et des services fournis par une partie peut être compensée par la valeur des marchandises et des services offerts en échange. Cette coopération industrielle se caractérise en effet par le « troc complexe » de biens et services liés entre eux, l'objectif étant de réaliser le meilleur équilibre possible au cours de l'opération et de réduire au minimum les transactions financières directes entre les coopérants » (4).

« Nous n'envisagerons ici que le cas où les pratiques de compensation entrent dans le cadre d'un accord inter-entreprises ; elles portent donc le plus souvent sur des échanges de produits et de services similaires, mais faisant généralement appel, à des technologies différentes. » L'intérêt de cette formule s'impose, aussi bien pour les entreprises participantes prises isolément auxquelles elle ouvre de nouveaux marchés, que pour l'économie dans son ensemble qui y trouve l'occasion d'appréciables gains en devises.

C'est à l'initiative du Centre national d'études industrielles et de la Société tunisienne d'industrie automobile que sont dues les premières mises en application de cette formule.

La S.T.I.A. est une société anonyme tunisienne qui depuis 1965 effectue le montage de véhicules automobiles importés en pièces détachées. En 1969, la S.T.I.A. ne travaillait qu'à 25 % de sa capacité globale. Elle vient de conclure avec un constructeur français un contrat de 3 ans portant sur le montage de véhicules destinés au marché tunisien. Deux clauses de ce contrat méritent d'être signalées : la première prévoit que la fabrication d'un nombre croissant d'éléments et de pièces entrant dans la composition de ces véhicules sera confiée, après accord du maître d'œuvre français, à des entreprises tunisiennes ; la seconde que, durant l'exécution du contrat, un pourcentage croissant des importations en valeur sera « compensé » au moyen d'achats de produits industriels similaires effectués par l'entreprise française ; ce pourcentage est de 30 % pour la première année, de 70 % pour la seconde année et de 100 % pour la troisième année.

Cette progression doit permettre aux entreprises tunisiennes concernées d'adapter leur production aux exigences de l'entreprise donneuse d'ordres et de se rapprocher de ce « standard international » qui leur est nécessaire pour affronter plus directement une concurrence ouverte. Si par certaines des conditions qui y sont mises cette forme de coopération semble contraignante à l'égard de l'entreprise européenne qui doit s'y soumettre en vue de rester présente sur un marché déterminé, elle n'en est pas moins, dans ce cas précis, rationnelle d'un strict point de vue économique : par suite d'un jeu complexe dans lequel interviennent à la fois les prix de revient et l'imputation des taxes douanières, le prix de vente a pu être diminué de 8 % par rapport à celui du véhicule importé auparavant.

Ce rapide exposé de certaines formes de coopération industrielle établies entre des entreprises tunisiennes et européennes, et des efforts effectués en vue de leur promotion, ne prétend pas être exhaustif ; d'autres réalisations par leur originalité, et par le succès qu'elles ont rencontré, méritent d'être signalées.

---

(4) Commission Economique pour l'Europe, article cité.

LES ATELIERS EN PARTICIPATION

Nous avons mentionné la situation particulière qui est celle des industries textiles, et notamment de la confection ; ce secteur d'activité, dont la production exige une intervention importante du facteur main-d'œuvre est caractérisé à l'heure actuelle, en Europe, par un effort de restructuration des unités de production et par une remise en question des éléments intervenant dans les prix de revient. Les premiers pays à tirer parti de cette situation ont été ceux dans lesquels la main-d'œuvre était peu onéreuse. Bénéficiant déjà d'une tradition de qualité confirmée, la Tunisie se trouvait bien placée dans une conjoncture qui lui était favorable, ce qui explique que les coefficients de charge soient actuellement voisins de la saturation pour l'ensemble de l'appareil national de production textile.

Face à cet accroissement de la demande, et grâce à l'appui d'une fédération professionnelle dynamique, les industriels du textile se sont associés avec des industriels européens pour créer des unités de production mixtes, les « ateliers en participation ». Il s'agit de sociétés de droit tunisien dont le capital est partagé également entre les deux partenaires, et pour lesquelles la Tunisie fournit l'aport en main-d'œuvre, tandis que l'industriel européen se charge de la définition des modèles, de l'approvisionnement en matières-premières et de la commercialisation ; les bénéfices sont répartis selon une clé préétablie en fonction de l'importance relative des apports réciproques.

Cette coopération peut donc être assimilée à une forme élargie de sous-traitance, accompagnée d'une participation financière.

PROMOTION COLLECTIVE DE LA SOUS-TRAITANCE

Si la Tunisie bénéficie déjà, dans ce cas particulier du textile, d'une « image de marque » flatteuse, il faut bien constater que pour les autres activités industrielles que nous avons évoquées, ses capacités restent ignorées d'un grand nombre d'industriels européens, de ceux même qui pourraient éventuellement en tirer profit.

Telle est l'une des raisons de la participation importante d'entreprises tunisiennes à une manifestation organisée en avril dernier à Nancy, le premier Marché international pour la diffusion européenne de la sous-traitance. Organisée à l'initiative du Centre national d'études industrielles, cette participation regroupait 13 entreprises dans les activités suivantes : fonderie, mécanique, chaudronnerie, construction et montage électrique et électronique, travail du bois et textile.

A cette occasion, de nombreux contacts ont été établis, dont une dizaine susceptibles de déboucher rapidement sur l'établissement de nouveaux contrats. Mais le bénéfice le plus intéressant à long terme pour l'industrie tunisienne dans son ensemble réside dans cette opération de « relations publiques » qui lui a permis de faire apprécier à un public spécialisé la qualité et la gamme variée de ses réalisations.

Si un optimisme certain se dégage de cette étude, deux considérations peuvent le justifier : la première s'accompagnerait d'un regard en arrière et reposerait sur la constatation des progrès accomplis dans la voie de l'industrialisation depuis les lendemains de l'indépendance ; elle soulignerait également le réalisme qui a présidé au choix des options de développement retenues.

La seconde de ces considérations est tournée vers l'avenir ; elle s'applique aux forces vives d'une population en plein essor ; elle s'appuie également sur la confiance acordée aux hommes, aux dirigeants d'entreprises notamment, qui ont la charge de la poursuite du mouvement dont nous avons essayé de retracer l'essor.

BIBLIOGRAPHIE

Peu de documents accessibles au public sont consacrés à la sous-traitance en général, et à notre sujet en particulier.

Signalons les ouvrages suivants :

A. SALLEZ et J. SCHLEGEL : « La sous-traitance dans l'industrie », Paris, Dunod, 1963.

P.-Y. BARREYRE : « L'impartition politique pour une entreprise compétitive », Hachette, 1968.

E.S.C.A.E. (Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises) : « La sous-traitance », Nantes, 1970.

J. BAYLE-OTTENHEIM : « La sous-traitance, éléments d'une politique industrielle européenne », Thèse dactylographiée, Paris, 1970.

Et les articles de revues :

J. HOUSSIAUX : « Quasi-intégration et rôle des sous-traitants dans l'industrie ». Revue Economique, n° 2, mars 1957 et n° 3, mai 1957 : « Expériences récentes de quasi-intégration ». Revue Economique, novembre 1959.

L'Usine Nouvelle : « La sous-traitance, pilier de l'industrie moderne », Edition supplémentaire, mai et juin 1967.

Fédération des Industries Mécaniques et Transformatrices des métaux : « Pour une sous-traitance productive ». Supplément au n° 710 du Bulletin, 8 juin 1967.

M.-D. GERLOTTO : « La sous-traitance ». Hommes et Techniques, n° 295, mai 1969.

J. BAYLE-OTTENHEIM : « Les marchés européens de la sous-traitance ». Moniteur du Commerce International, n° 1041 du 1er avril 1971 et suivants (10 articles ; le n° 1053 du 13 mai 1971 contient un bref développement consacré à la Tunisie).

Sur la sous-traitance en Tunisie n'ont été rédigés que des rapports « à diffusion restreinte » ; il s'agit d'une part de documents tunisiens rédigés par la Société tunisienne de banque et par le Centre national d'études industrielles et d'autre part de documents rédigés par des experts privés pour le compte de l'O.C.D.E.